



# BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

**DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023**

Communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois  
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche



[sud-barrois-agrivoltaïque.fr](http://sud-barrois-agrivoltaïque.fr)



# SOMMAIRE

## ➤ P. 04

### UN PROJET À L'ORIGINE D'UN COLLECTIF DE QUINZE AGRICULTEURS

## ➤ P. 05

### LE CALENDRIER DE DÉVELOPPEMENT UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES ACTEURS LOCAUX, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE

## ➤ P. 06

- Les principaux temps d'échanges et de rencontres de la concertation technique préalable
- Les principaux enseignements et apports de ces échanges

## ➤ P. 07

### UNE CONCERTATION CITOYENNE PRÉALABLE VOLONTAIRE EXEMPLAIRE UN LARGE DISPOSITIF DE CONCERTATION SUR L'ENSEMBLE DES TROIS COMMUNES

- Les objectifs et le périmètre de la concertation

## ➤ P. 8

### LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

## ➤ P. 9

### LES OUTILS D'INFORMATION POUR LANCER LA CONCERTATION

## ➤ P. 10

### LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

- Les deux journées d'information et de participation en porte-à-porte
- Le stand d'information lors de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy
- L'atelier de co-construction sur l'intégration paysagère des îlots agrivoltaiques
- L'atelier sur « l'activité chasse »
- Les permanences en mairies
- Le site internet du projet : [sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)

## ➤ P. 15

### LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION

- La perception du projet par les habitants du territoire
- La répartition des 128 participants / personnes rencontrées
- Les thématiques des 181 questions
- La répartition des 83 propositions

## ➤ P. 18

### LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

- Une mobilisation satisfaisante autour d'un projet globalement bien accueilli
- Une attention portée à l'intégration paysagère des projets
- Peu de questions sur les futures activités agricoles, mais une vigilance sur leurs pérennités
- De nombreuses questions sur les caractéristiques techniques
- Des enjeux environnementaux exprimés, mais peu prégnants
- Le contexte énergétique et géopolitique change profondément le regard sur l'énergie solaire
- Une demande pour conserver et conforter les usages (promenade, chasse...) autour des projets
- L'importance des retombées économiques pour les élus et habitants

## ➤ P. 24

### LE CONTINUUM DE CONCERTATION

- Le dialogue continuera avec le territoire / les suites de la concertation

## ➤ P. 25

### LES ANNEXES

**Green Lighthouse Développement (GLHD), en tant que maître d'ouvrage et l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, publie ce bilan de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque Sud-Barrois et invitent tous les publics à prendre connaissance de ce document.**

Il résume la façon dont cette consultation s'est déroulée autour d'un sujet aussi innovant que structurant pour l'avenir : l'agrivoltaïsme. Cette solution favorise le développement d'une agriculture raisonnée sous des panneaux photovoltaïques producteurs d'énergie renouvelable.

Mis en ligne sur le site internet du projet, le bilan présente l'ensemble des outils et des dispositifs mis en œuvre pour informer et concerter avec l'ensemble des parties prenantes.

**Il retrace toutes les contributions recueillies du 16 juin au 18 juillet 2023 auprès des habitants et acteurs socioprofessionnels sur le territoire des trois communes concernées : Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.**

Pendant cette phase de concertation, tous les moyens ont été déployés pour permettre à tous d'y contribuer aussi bien physiquement que numériquement, à différents moments de la journée et de la semaine, week-end compris et durant les vacances scolaires (journées de porte-à-porte, ateliers thématiques, stand d'information, registres et permanences en mairies, plateforme de concertation numérique...).

Le cabinet Iddest, spécialiste de la concertation dans les projets de territoire, a entre autres animé les temps d'échanges et rédigé ce bilan.

Le porter à connaissance a été large, avec des avis de concertation publiés 15 jours avant le démarrage officiel, l'ouverture du site internet du projet, la diffusion d'une lettre d'informations dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

Ce dispositif d'information a porté ses fruits et près des trois quarts des 60 habitants situés dans le périmètre de la concertation, rencontrés directement chez eux (en porte-à-porte), avaient déjà connaissance du projet, plus des deux tiers d'entre eux déclarant spontanément une opinion favorable.

Après ce mois de concertation, on peut constater que le projet est globalement bien accueilli par les habitants, sans faire l'objet de fortes controverses. Si certaines questions ont été soulevées (insertion paysagère, installations techniques...), le projet de fermes agrivoltaïques a été bien accepté dans la grande majorité des cas, du fait notamment des emplacements choisis, loin des centres-bourgs des communes. Des aménagements complémentaires sont souhaités par les promeneurs et les chasseurs près de certains îlots du projet.

**L'ensemble de l'historique de la concertation ainsi que les supports de présentation et les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet : [sud-barrois-agrivoltaïque.fr](http://sud-barrois-agrivoltaïque.fr)**

# UN PROJET À L'ORIGINE D'UN COLLECTIF DE QUINZE AGRICULTEURS



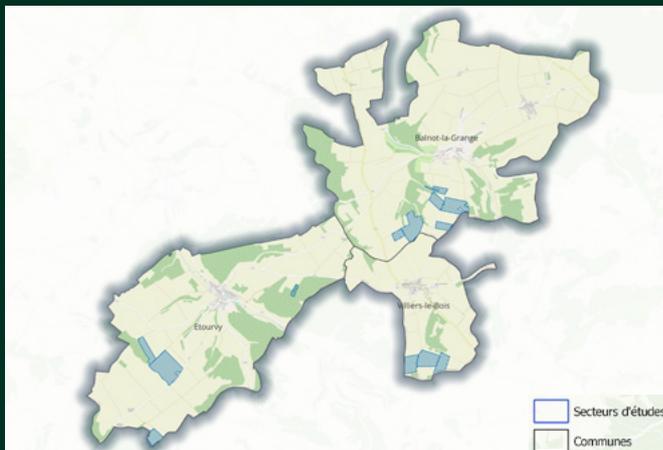
Installée sur des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses, une quinzaine d'agriculteurs s'est réunie en 2021 pour engager des réflexions sur la diversification de leurs productions agricoles, afin de rendre leurs exploitations plus résilientes.

En effet, face aux aléas climatiques (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles), aux incertitudes économiques (réformes de la Politique Agricole Commune, prix instables...), et aux baisses de rendements, a germé l'idée de mettre en oeuvre des projets agrivoltaïques sur les parcelles en déclin.

Après avoir étudié les pratiques des opérateurs du secteur de l'agrivoltaïsme, le collectif d'agriculteurs a choisi Green Lighthouse Développement (GLHD) dont les valeurs correspondaient aux attentes du groupe. En 2020, une zone d'études initiale de 220 hectares pour l'implantation de fermes agrivoltaïques est alors définie à partir d'études techniques et de rencontres avec les acteurs locaux. Elle est le résultat d'un travail d'identification des contraintes réglementaires, des contraintes visuelles et du choix des parcelles de plus faible qualité agronomique. En mai 2022, une rencontre avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a donné lieu à un évitement de 70 hectares sur les secteurs d'études afin de répondre aux enjeux potentiels de co-visibilité sur les coteaux de l'AOC Champagne. Cette zone d'étude sera révisée en fonction des différents évitements d'enjeux identifiés par la concertation préalable et le continuum de concertation. Le projet final fera l'objet d'une enquête publique, seconde phase de concertation locale majeure qui se tiendra au cours de l'instruction du projet.

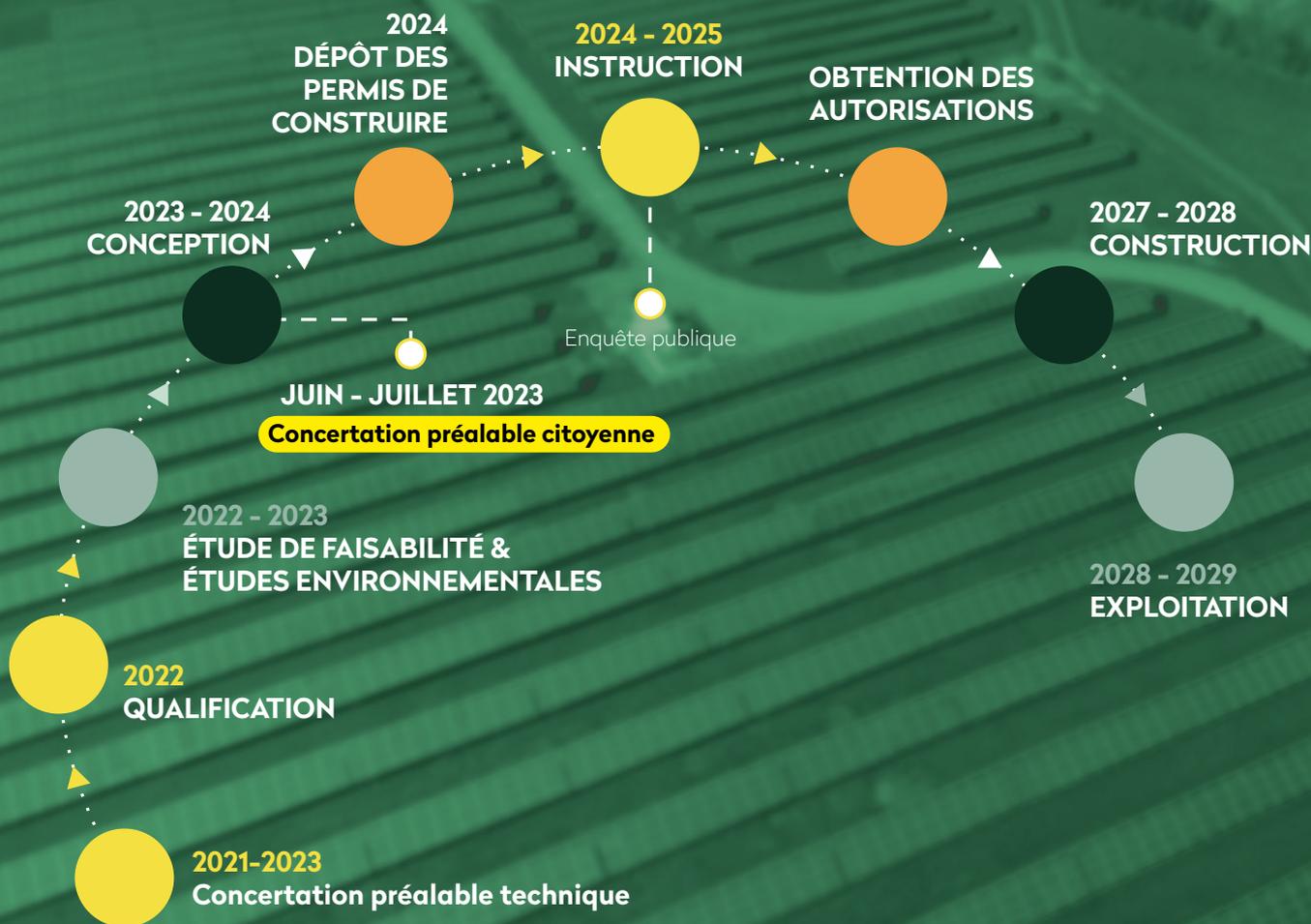
En parallèle, un projet agricole, fondé sur les aspirations des agriculteurs et le souhait d'avoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, est élaboré avec des productions compatibles avec la production d'électricité renouvelable.

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB) est créée, en 2022, pour porter les projets agrivoltaïques sur les communes d'Etourvy, Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange. Elle a pour objectifs de mutualiser les ressources, pérenniser les exploitations et créer de nouveaux débouchés.



COMMUNE	SURFACE
BALNOT-LA-GRANGE	55 HA
ETOURVY	50 HA
VILLIERS-LE-BOIS	34 HA

# LE CALENDRIER DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET



## UN DIALOGUE CONTINU AVEC LES ACTEURS LOCAUX, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE

Dans l'objectif d'évaluer l'opportunité et les potentialités de ce projet agrivoltaïque, GLHD et les porteurs de projets, ont multiplié, à partir de fin 2020, les rencontres avec le monde agricole (fédérations, chambres d'agriculture, propriétaires, exploitants) et les parties prenantes institutionnelles (Communes, Communauté de communes, Département, services de l'État...).

Ces rencontres préparatoires ont permis de partager, expliquer et étudier la faisabilité du projet dans son territoire. C'est ainsi que la conduite des échanges avec les parties prenantes techniques a confirmé que le projet s'inscrivait bien dans les politiques et les dynamiques territoriales.

Un travail d'élaboration et de présentation du projet aux trois équipes municipales et à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe a été réalisé fin 2020 et en 2021. Celui-ci a abouti aux délibérations favorables concernant la poursuite de la conception des projets par les trois communes concernées (annexe 1).

## LES PRINCIPAUX TEMPS D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES DE LA CONCERTATION TECHNIQUE PRÉALABLE :

- **Décembre 2020** : 1<sup>ère</sup> rencontre avec la Chambre d'Agriculture (CDA 10) et présentation du projet à la Communauté de Communes
- **Février 2021** : Présentation du projet au président et au vice-président de la CDA 10 et CDA 52
- **Mars 2021** : 1<sup>ère</sup> présentation du projet aux exploitants du chaourçois
- **Mars 2021** : Présentation du projet aux 3 maires
- **Juillet 2021** : Délibération favorable du conseil municipal de Balnot-la-Grange
- **Novembre 2021** : Délibération favorable du conseil municipal de Villiers-le-Bois
- **Décembre 2021** : Délibération favorable du conseil municipal d'Etourvy
- **Début 2022** : Lancement du projet avec la création de l'Union des producteurs agrivoltaiques du Sud-Barrois
- **Mars 2022** : Lancement des études environnementales et paysagères avec Envol Environnement et Vysages
- **Avril 2022** : Réunion d'avancement avec le président de la CdC et les maires de Balnot-la-Grange & Villiers-le-Bois
- **Mai 2022** : Demande de sécurisation du raccordement électrique auprès de RTE conjointe avec les projets des hauts-plateaux
- **Mai 2022** : Présentation du projet aux 3 sociétés de chasse des communes concernées par le projet
- **Mai 2022** : Seconde présentation du projet au Syndicat Général des Vignerons de la Champagne. Les conditions d'implantations vis-à-vis de l'Appellation Champagne ont été modifiées entre-temps et le SGV invite les porteurs de projet à revoir les secteurs d'études agrivoltaiques
- **Décembre 2022** : Début des réflexions sur les projets agricoles avec les agriculteurs
- **Mars 2023** : Cadrage de la future concertation volontaire préalable avec les maires des 3 communes
- **Avril à Juin 2023** : Accompagnement de la CDA 10 sur l'état des lieux des activités agricoles
- **Juin 2023** : Présentation du projet et de son avancement à la mission Coteaux, Maisons & Caves de Champagne, à l'INAO et à la DREAL

## LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET APPORTS DE CES ÉCHANGES :

- Les collectivités et de nombreux acteurs considèrent que le projet est opportun, car il apporte des réponses aux défis de la transition énergétique ainsi qu'au besoin de soutenir des exploitants agricoles soumis aux aléas climatiques.
- Le dialogue avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne a permis de réduire l'aire d'étude de 70 ha pour éviter toute co-visibilité.
- Les équipes municipales maintiennent l'avis favorable donné lors de l'initiation du projet et sont attentives aux retombées fiscales et économiques du projet.
- Le large dispositif de concertation prévu est apprécié des acteurs institutionnels qui ont été sollicités pour confirmer la cohérence du dispositif avec les caractéristiques du territoire.

# UNE CONCERTATION CITOYENNE PRÉALABLE VOLONTAIRE EXEMPLAIRE

Conformément à l'Article L121-15-1 du code l'environnement, la concertation préalable concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1 et ne relevant pas du champ de compétence de la Commission nationale du débat public en application des I et II de l'article L. 121-8.

En conséquence et dans le cadre de l'Article L121-17, le maître d'ouvrage a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16 (A savoir : pour associer le public à l'élaboration du projet, la concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois).

L'objectif était donc de mener une concertation préalable exemplaire dans des conditions de participation similaires à une concertation réglementaire, tel que précisé dans l'avis de concertation (voir annexe 2). Ce principe, ancré dans les valeurs de la maîtrise d'ouvrage, cherchait à encourager les citoyens et les acteurs locaux à s'informer et à s'impliquer dans le projet.

Pour organiser cette concertation, la maîtrise d'ouvrage a mandaté le cabinet Idest, spécialiste de la concertation dans les projets de territoire. Sa mission était de s'assurer de la bonne information du territoire, d'animer les échanges avec impartialité lors des temps de concertation, de recueillir les contributions et de rendre compte de la participation du public.

Le dispositif d'information et de concertation qui a été déployé par Idest, aux côtés des agriculteurs et de la maîtrise d'ouvrage, avait fait l'objet de plusieurs échanges avec les maires des trois communes qui ont permis de le co-construire et le valider.

## UN LARGE DISPOSITIF DE CONCERTATION SUR L'ENSEMBLE DES TROIS COMMUNES

### LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

- Informer l'ensemble du territoire sur le projet : objectifs, caractéristiques du projet, porteurs du projet, avancée des études, calendrier envisagé, etc.
- Intégrer les habitants et les acteurs des trois communes aux réflexions en cours sur le projet, en recueillant leurs avis, attentes et propositions. Cette participation portait notamment sur l'implantation du projet dans son environnement, les questions de l'intégration dans le paysage, le respect des usages ainsi que l'apport de nouvelles dynamiques territoriales.
- Débattre du projet, de son opportunité et de l'ensemble des enjeux associés, ainsi que des modalités d'information et de participation du public à l'issue de la concertation préalable pour créer une relation durable avec le territoire.

### LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

**Le périmètre de la concertation couvre les trois communes sur lequel les projets sont envisagés :**

- Balnot-la-Grange ➤ Etourvy ➤ Villiers-le-Bois

Le site internet créé spécialement pour le projet, une adresse postale et une adresse mail dédiées ont également été mises en place de façon à élargir le périmètre de la concertation.

# LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable volontaire a été organisée du 16 juin au 18 juillet 2023, période à laquelle le projet agrivoltaïque était suffisamment avancé pour dialoguer et juste avant la conception des partis pris d'implantations des îlots prévus d'ici à la fin 2023.

Elle avait pour objectif d'expliquer le projet agrivoltaïque aux acteurs et habitants du territoire et de recueillir leurs questions, leurs avis, remarques et propositions.

Le dispositif de concertation a été déployé sur l'ensemble des trois communes de la zone d'étude. Une grande vigilance a été portée à la complémentarité des outils, actions et rencontres pour que les habitants puissent facilement s'informer et questionner les porteurs de projet.

Les temps de concertation ont été volontairement programmés en journée, en soirée, le samedi et à cheval sur les vacances scolaires pour permettre à tous les habitants et résidents secondaires d'y participer.

## LE CALENDRIER SUR UN MOIS COMPRENAIT :

- Une action de porte-à-porte, menée par Iddest et les membres de l'association, s'est déroulée au début de la concertation. Sa finalité était de rencontrer, informer, mesurer le niveau de connaissance des riverains sur le projet, recueillir les questions et inviter aux ateliers de concertation.
- Un stand d'information et de participation sur le parcours de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy, événement local, très fréquenté des habitants du secteur. Il a permis d'échanger avec les participants sur les objectifs du projet et de recueillir leurs avis.
- Deux ateliers thématiques de co-construction pour étudier les questions d'insertion paysagère et les interactions avec les pratiques des sociétés de chasse locales. Ils ont produit plusieurs remarques et propositions étudiées par le maître d'ouvrage.
- Deux permanences ont eu lieu dans deux mairies des communes d'implantation envisagées. Menées par des représentants de GLHD, d'Iddest et de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, elles ont permis de répondre aux interrogations des participants.
- Des registres de la concertation, disponibles dans les mairies des trois communes concernées par le projet pendant le mois de la concertation.
- Le site internet qui a permis durant toute la concertation d'informer en temps réel sur la tenue des échanges et le programme des rencontres à venir, mais aussi de questionner les porteurs de projet.

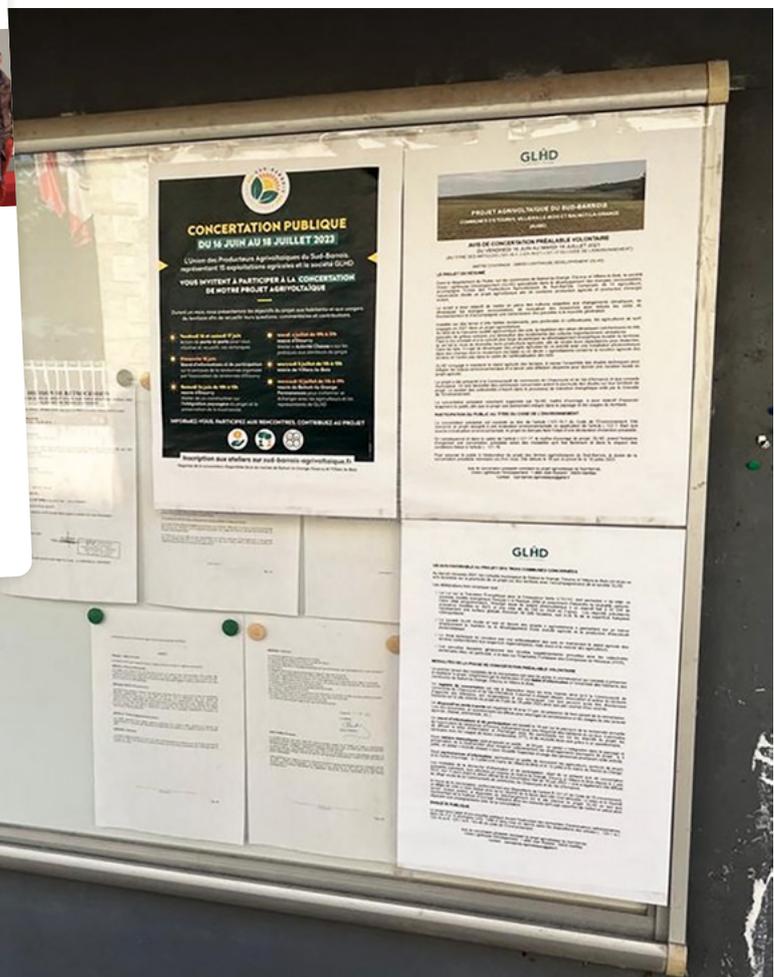
# LES OUTILS D'INFORMATION POUR LANCER LA CONCERTATION

Conformément aux modalités de la concertation préalable au titre de l'article L121-16 du code de l'Environnement, le public a été informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation quinze jours avant le début de la concertation.

L'avis de concertation préalable volontaire et une affiche avec le calendrier des rencontres ont été affichés le 2 juin 2023, dans les panneaux d'information des trois mairies.

Une première lettre d'information du projet agrivoltaïque a été diffusée le 9 juin 2023 pour informer l'ensemble de la population du territoire. Elle présentait l'engagement des agriculteurs de l'UPASB, l'ambition du projet, ses chiffres clefs, son calendrier et les modalités de la concertation. L'équipe GLHD a assuré la distribution de ce dépliant dans toutes les boîtes aux lettres des trois communes.

Dès le 12 juin 2023, le site internet du projet a permis au public d'avoir accès à tous les documents d'information du projet et de prendre connaissance des modalités puis de l'avancement du dispositif de concertation.



# LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC

## LES DEUX JOURNÉES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION EN PORTE-À-PORTE

Organisé du vendredi 16 juin au samedi 17 juin 2023 sur les trois communes, le dispositif d'information en porte-à-porte a permis d'aller au contact des habitants pour les informer et recueillir leurs questions et avis sur le projet de fermes agrivoltaïques.

Les deux animateurs de la concertation (iddest / agriculteurs membres de l'UPASB) ont «frappé à la porte» de 205 habitations desquelles 80 riverains étaient présents et 60 ont accepté d'échanger longuement sur le projet. Iddest a présenté les grandes lignes du projet, la démarche de concertation et recueilli les réponses au questionnaire, support de la conversation. Les agriculteurs ont présenté leur motivation et apporté des compléments d'information.

**80 % des personnes interrogées sont favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme. Elles considèrent que c'est l'une des solutions qui peut répondre à la fois aux enjeux d'une profession en quête de perspectives pour sécuriser sa transformation et aux besoins de production d'énergie propre.**

À de nombreuses reprises, la comparaison a été faite avec l'éolien, perçu très négativement. La faible hauteur des structures agrivoltaïques, l'absence de fondation en béton dans les champs et un recyclage à plus de 95% au démantèlement des installations sont perçus favorablement.

Quelques avis mitigés existent toutefois avec une crainte sur l'impact paysager du projet, la perte de surfaces agricoles ou la provenance étrangère des installations solaires. Un avis de passage a été laissé dans les boîtes aux lettres des maisons vides (absents et résidences secondaires). Le compte-rendu synthétique du dispositif est accessible en direct par ce lien (ou en annexe 6).



Un agriculteur, lors de la campagne de porte-à-porte à Etourvy



Avis de passage mis dans une boîte aux lettres et scotché sur une porte.

## LE STAND D'INFORMATION LORS DE LA RANDONNÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DE RANDONNÉE D'ETOURVY



Autour des panneaux d'exposition, les randonneurs s'informent.

Dimanche 18 juin, en dépit d'un début de matinée pluvieux, plus de 80 randonneurs ont sillonné les chemins aux alentours d'Etourvy. Un stand d'information sur le projet agrivoltaïque a été installé face au premier ravitaillement et à proximité immédiate d'une future parcelle agrivoltaïque. Environ 40 personnes, dont plusieurs habitaient hors du périmètre du projet, se sont arrêtées pour s'informer.

Le chef de projet GLHD, un agriculteur et un animateur d'Iddest ont présenté les objectifs et l'intérêt de la cohabitation entre des structures agrivoltaïques et des activités agricoles.

Suite à des questions, des réponses détaillées ont été données sur la durée de vie des panneaux, leur recyclage ainsi que sur l'engagement des agriculteurs à développer de nouvelles pratiques agricoles.

## L'ATELIER DE CO-CONSTRUCTION SUR L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES ÎLOTS AGRIVOLTAÏQUES

Organisé le 24 juin 2023, l'atelier « intégration paysagère » a réuni 9 participants, des agriculteurs et GLHD. Il fut riche en échanges et de nombreuses questions ont émergé avant de commencer le repérage des parcelles « avec des enjeux de covisibilité ».

La séance a débuté par une présentation de l'association des 15 agriculteurs à l'initiative du projet, du contexte dans lequel ils exercent leur métier et leurs projets agricoles. Les enjeux du volet paysager ont été présentés par Pierre Cugnart, paysagiste du bureau d'étude Vysages.

Le président de l'UPASB et le chef de projet GLHD ont répondu aux questions concernant les aspects techniques des implantations (hauteur, bruit, raccordement) ainsi que leurs impacts environnementaux.



Autour de cartes et vues aériennes en grand format, les participants ont relevé sur l'ensemble de la zone d'étude les lieux à étudier de près en termes de covisibilité. Le projet a été aussi perçu comme une opportunité de renouvellement de la biodiversité, avec la plantation de haies et d'arbres permettant d'inverser la tendance à la réduction du bocage sur le territoire. Le support de présentation de l'atelier est disponible en annexe 8 et le compte-rendu synthétique en annexe 9.

Autour de cartes et vues aériennes, les participants repèrent les secteurs à enjeux paysagers.

## L'ATELIER SUR « L'ACTIVITÉ CHASSE »

**14 participants dont une douzaine de chasseurs représentant trois Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) et une société de chasse privée sont venus participer à cet atelier, le 4 juillet, dans une ambiance cordiale et studieuse.**

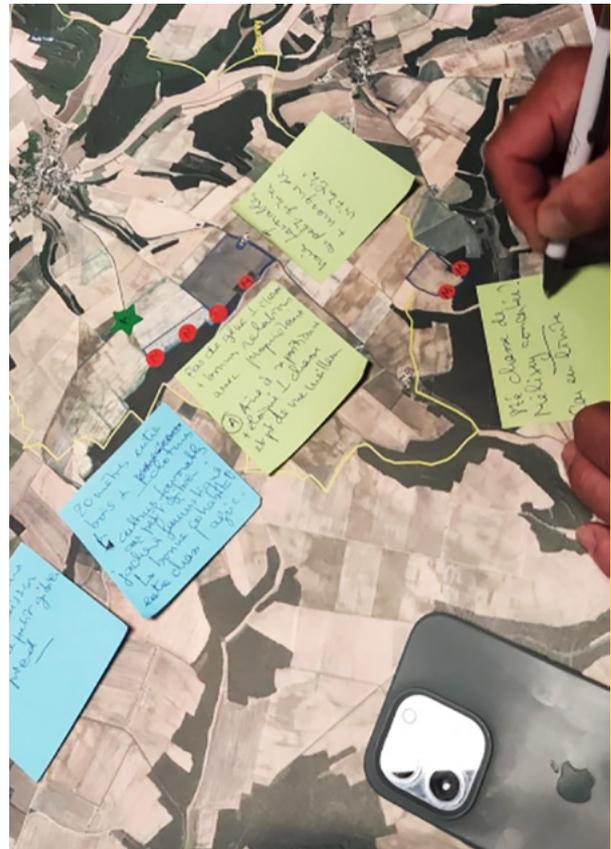
Après une présentation du projet, le travail cartographique en deux groupes a permis de relever auprès des chasseurs leur expertise d'usage du territoire.

Autour de deux tables, la première consacrée à la commune d'Etourvy et la seconde à celles de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, les chasseurs ont pris le temps de détailler leurs pratiques autour des îlots agrivoltaiques. Après avoir questionné sur les modalités de clôture des parcelles, les distances de retrait des installations, ils ont partagé leurs usages actuels, relevé les points d'attentions et discuté des opportunités que pouvait leur apporter le projet.

**C'est ainsi que plus de quarante contributions et propositions d'aménagement ont été émises pour maintenir, voire développer les activités de chasse autour des installations.**

À Etourvy, le projet a peu d'impact sur l'activité chasse. Les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors. Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé de mettre en œuvre des mesures de compensation qui permettent le maintien des pratiques de chasse dans les deux communes (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

À la fin de la séance, une restitution des deux groupes a permis de synthétiser les apports et les modalités de collaboration futures avec le maître d'ouvrage. L'ensemble des remarques et des propositions seront étudiées avec la Fédération des chasseurs de l'Aube pour être en cohérence avec les pratiques départementales. Le support de présentation de l'atelier est disponible en annexe 10 et le compte-rendu synthétique en annexe 11.



## LES PERMANENCES EN MAIRIES

Deux permanences d'information ont été proposées aux habitants les 5 et 12 juillet 2023. Programmées sur des plages horaires larges (11h-15h et 11h-19h), pour se rendre disponible pour tous les publics, elles permettaient de rencontrer les porteurs du projet et la maîtrise d'ouvrage.

Deux panneaux de présentation pédagogique rappelaient les objectifs des projets agrivoltaïques et des supports tels que cartes et schémas venaient compléter les outils à la disposition des personnes intéressées.

Les agriculteurs et le chef de projet de GLHD ont répondu aux questions sur le maintien et la création de nouvelles activités agricoles, la localisation des parcelles concernées et la durée de vie des panneaux par exemple. Ils ont aussi longuement détaillé l'intérêt du modèle économique choisi, la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants et les garanties contractuelles données par GLHD.



↗ Permanence à la Mairie de Villiers-le-Bois

## LE SITE INTERNET DU PROJET : **SUD-BARROIS-AGRIVOLTAIQUE.FR**

Dès le démarrage de la concertation, un site internet dédié au projet a été mis en ligne. Cet espace digital offrait également des fonctionnalités de concertation grâce à un formulaire permettant d'interroger les porteurs de projets.

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur les projets agrivoltaiques et sur la démarche de concertation préalable à travers un site internet dédié : sud-barrois-agrivoltaique.fr

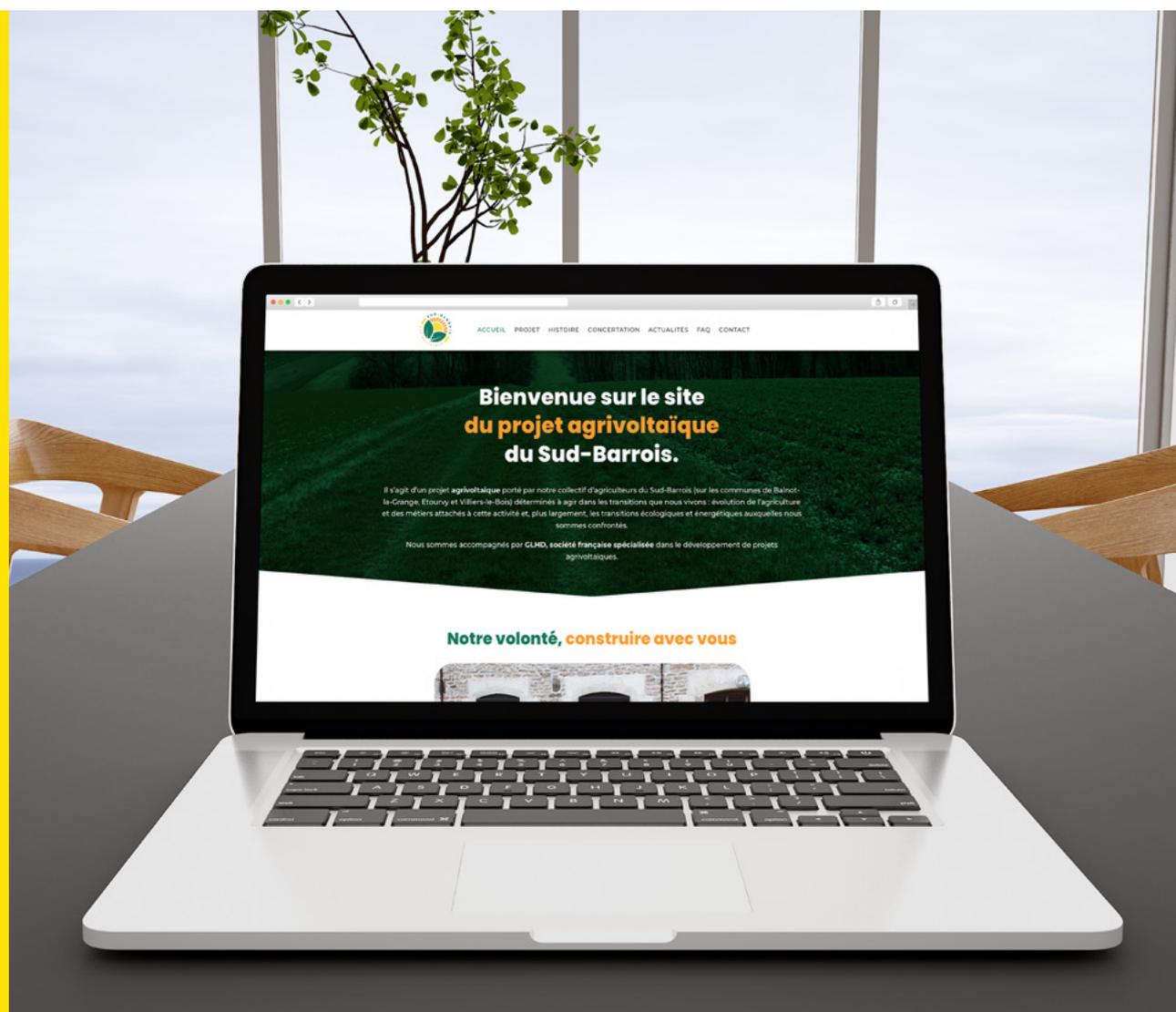
Le site a eu pour vocation de mettre à disposition l'ensemble des informations et des documents utiles à la concertation préalable. Le calendrier des rencontres était mis en avant avec la possibilité de s'inscrire à chacun des rendez-vous (ateliers, permanences...). Au fur et à mesure de la concertation, le site proposait des mises à jour régulières avec l'ajout d'actualités qui relaient les derniers échanges et annonçaient les prochains événements.

Du 16 juin au 18 juillet 2023, une page participative permettait au public d'adresser des avis et des questions au porteur du projet. Cette page sera maintenue jusqu'à l'enquête publique.

Le site a reçu 156 visiteurs uniques et la page la plus consultée par les internautes a été celle des actualités.

Un renvoi vers le site internet a systématiquement été intégré dans tous les supports de communication ainsi que dans les campagnes de courriels d'invitations aux ateliers.

**Le site sera consultable et réactualisé jusqu'à l'enquête publique.**

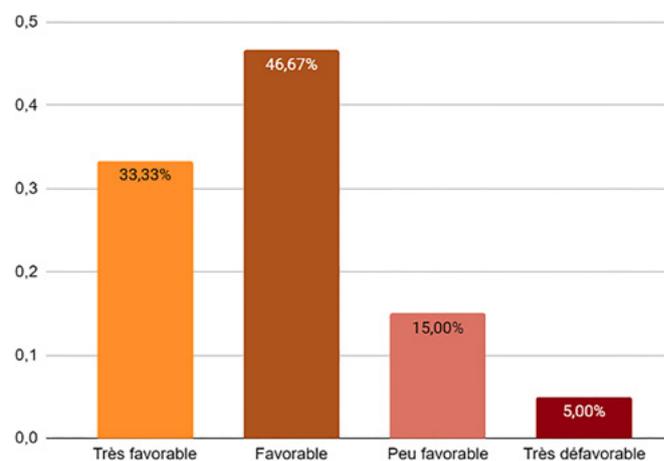
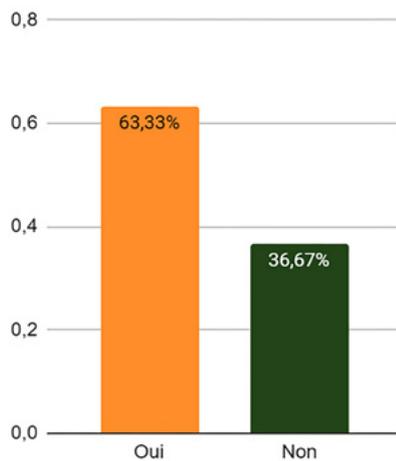


# LES CHIFFRES ET STATISTIQUES DE LA PARTICIPATION

FORMAT DE CONCERTATION	DATE	NOMBRE
Plaquette d'information diffusée dans toutes les BAL des 3 communes	9-10 juin 2023	280
Porte-à-porte	du 16 au 17 juin 2023	205 portes toquées 60 entretiens
Stand randonnée	18 juin 2023	40 personnes
Atelier insertion paysagère	24 juin 2023	9 personnes
Atelier activité chasse	4 juillet 2023	14 personnes
Permanences mairies	le 5 et 12 juillet 2023	3 personnes
Site internet	du 12 juin au 18 juillet 2023	156 visiteurs

## LA PERCEPTION DU PROJET PAR LES HABITANTS DU TERRITOIRE

Durant les 2 journées d'information en porte-à-porte, 205 portes de maison ont été toquées et 125 avis de passage déposés. 80 riverains ont été rencontrés dont 60 ont bien voulu répondre à un questionnaire avec comme principaux résultats :



### ^ Bilan de la concertation publique

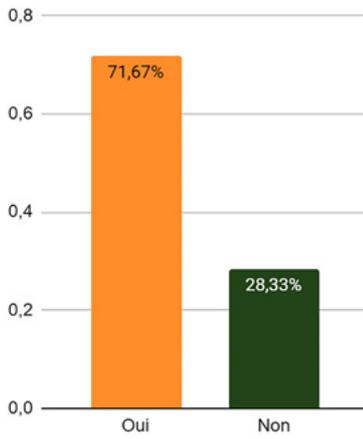
#### Aviez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme ?

Plus d'un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas l'agrivoltaïsme. Elles ont majoritairement trouvé que la coactivité entre production agricole et production d'énergie renouvelable répondait aux défis actuels et futurs de la France.

### ^

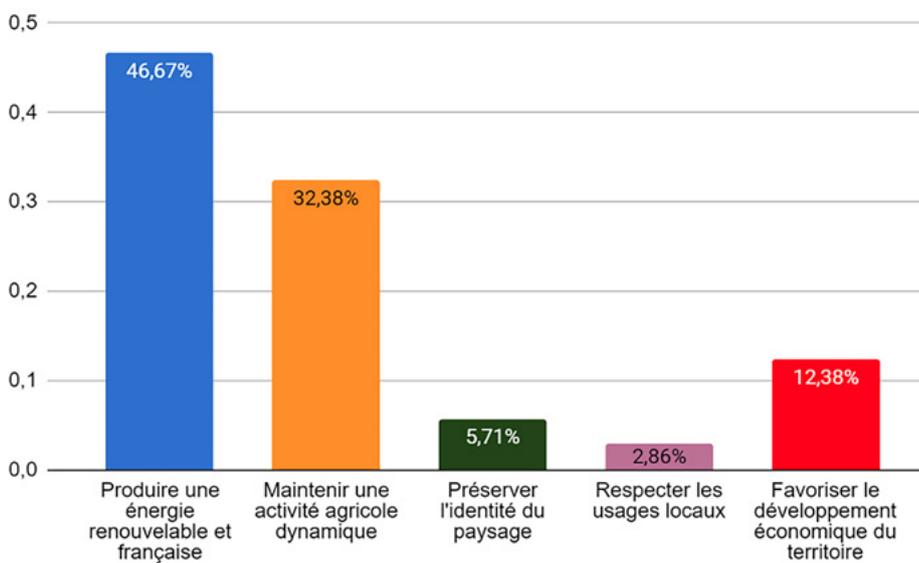
#### Quelle est votre opinion sur l'agrivoltaïsme ?

80 % des personnes se disent globalement favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme.



### Avez-vous entendu parler du projet agrivoltaïque de l'Union des agriculteurs ?

Seules 28 % des personnes indiquent ne pas connaître l'existence du projet. La diffusion de la lettre d'information du projet a permis de faire connaître le projet. De plus, comme nous sommes dans des communes peu habitées, de nombreux habitants connaissent un ou plusieurs agriculteurs porteurs de projets.



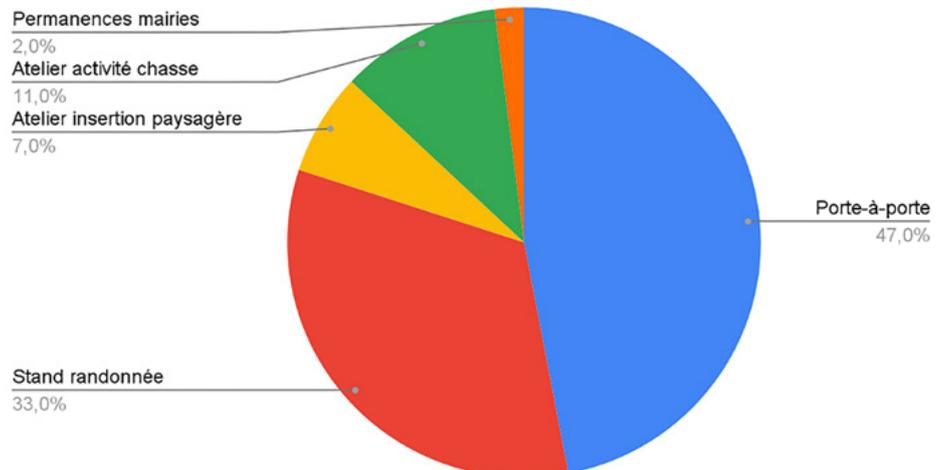
### Dans ce projet, quel est l'enjeu, bénéfique, le plus important pour vous ?

Les deux bénéfices les plus attendus par les sondés sont la production d'une énergie renouvelable et le maintien des activités agricoles. Les préoccupations autour du paysage et des usages sont peu citées.

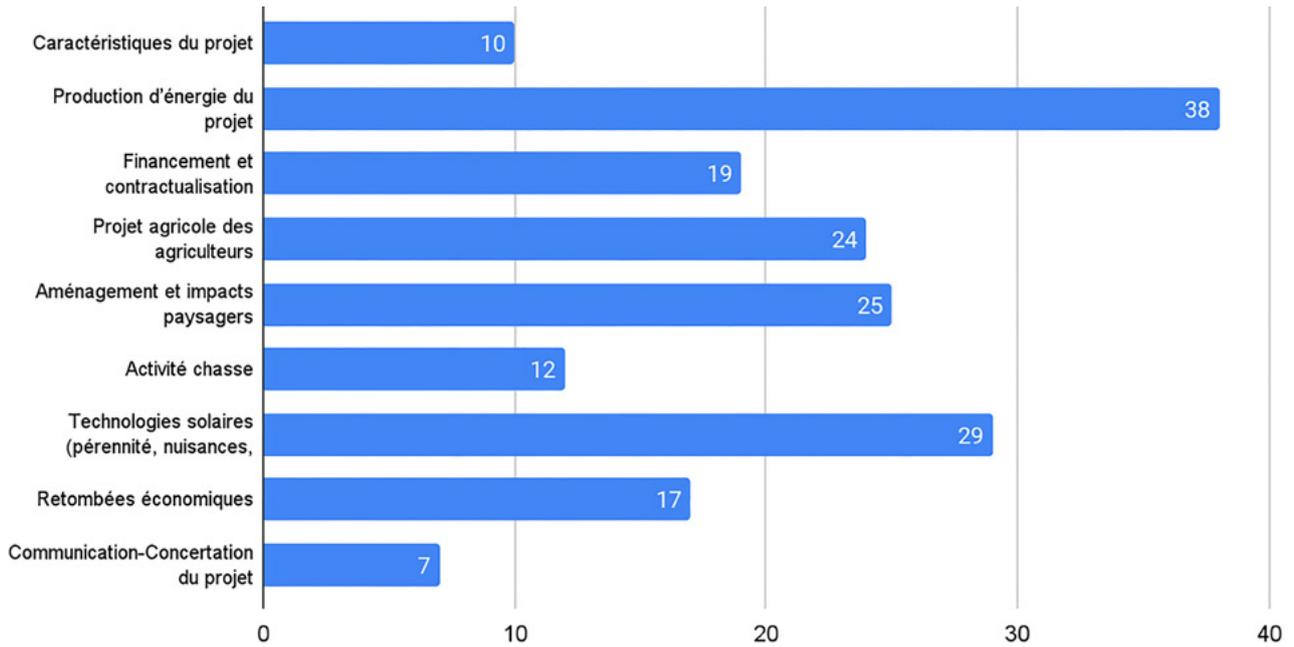
## LA RÉPARTITION DES 128 PARTICIPANTS / PERSONNES RENCONTRÉES



128 personnes ont participé aux événements de concertation. La plus grande part a été rencontrée lors du porte-à-porte et du stand d'information. Les deux ateliers regroupent 18% de la participation.



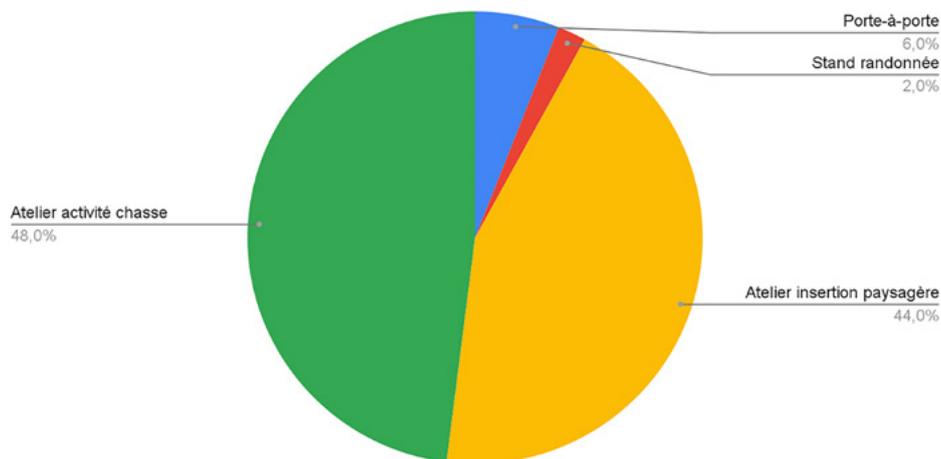
## LES THÉMATIQUES DES 181 QUESTIONS



- ↑ Avec 181 questions répertoriées dans le cadre de la concertation, les préoccupations des habitants se portent d'abord sur la production d'énergie et les technologies utilisées (hauteur des installations, nuisances, pérennité, démantèlement...) puis, à parts égales, sur les impacts paysagers et les nouvelles pratiques agricoles. Le financement du projet et la contractualisation avec les agriculteurs sont également interrogés ainsi que les retombées économiques pour les trois communes.

Les réponses à ces questions ont été apportées en direct lors du porte-à-porte, du stand d'information, des ateliers ou encore des permanences. Pour les questions fréquemment posées, une foire aux questions (FAQ) a été mise en place sur le site internet du projet.

## LA RÉPARTITION DES 83 PROPOSITIONS



- ↑ La concertation a permis de recueillir un total de 83 propositions, toutes thématiques de participation confondues. Ces propositions viennent essentiellement améliorer et agrémenter l'insertion du projet dans son territoire selon les besoins et les attentes des riverains. L'atelier "activité chasse" arrive ainsi en tête du classement avec 40 idées partagées (48% des propositions), juste avant l'atelier "insertion paysagère" qui comptabilise 36 participations (44% des propositions).

# LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois et GLHD ont considéré comme très fructueuse cette période de concertation, car elle a permis de largement informer la population et de recueillir de nombreux avis, remarques et contributions permettant d'enrichir la conception du projet.

## Deux grands objectifs ont été atteints :

Le premier était de bien informer sur le projet :

- l'historique du collectif d'agriculteurs, ses objectifs,
- la méthodologie de développement de GLHD, les diverses études en cours et les technologies envisageables en fonction des projets agricoles mis en œuvre par les agriculteurs,
- le calendrier, les modalités de son déploiement, ainsi que le dispositif de concertation sur mesure en amont du dépôt de permis et de l'enquête publique.

Une grande attention a été portée aux présentations volontairement pédagogiques, car l'agrivoltaïsme est encore peu connu.

Le second objectif, le plus important, était de recueillir les avis, remarques, perceptions et recommandations des habitants, acteurs et élus du territoire sur le projet en construction. Les principales thématiques de la concertation étaient le projet agricole, le paysage, les usages et la biodiversité.

A cette période charnière où le projet commence à être bien défini, les contributions pertinentes peuvent le faire évoluer pour qu'il corresponde aux attentes de chaque partie prenante.

## UNE MOBILISATION SATISFAISANTE AUTOUR D'UN PROJET GLOBALEMENT BIEN ACCUEILLI

**La concertation préalable autour du projet agrivoltaique du Sud-Barrois a fait l'objet d'une mobilisation satisfaisante des habitants des communes concernées.**

En effet, alors que 380 habitants habitent les trois communes, l'opération de porte-à-porte a permis d'en rencontrer 80 et les ateliers, stand et permanences ont touché environ 60 personnes. De plus, la lettre d'information déposée dans chaque boîte aux lettres du territoire a bien été perçue comme l'ont révélé les entretiens. L'opération de porte-à-porte a donné l'occasion d'échanger longuement avec soixante riverains. Le projet était globalement bien accueilli par les habitants, sans faire l'objet de controverses. Si certaines questions ont été soulevées à cette occasion (insertion paysagère, installations techniques...), le projet agrivoltaique a été accepté dans la grande majorité des cas, du fait notamment des emplacements choisis, loin des centres de villages.



## UNE ATTENTION PORTÉE À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES PROJETS

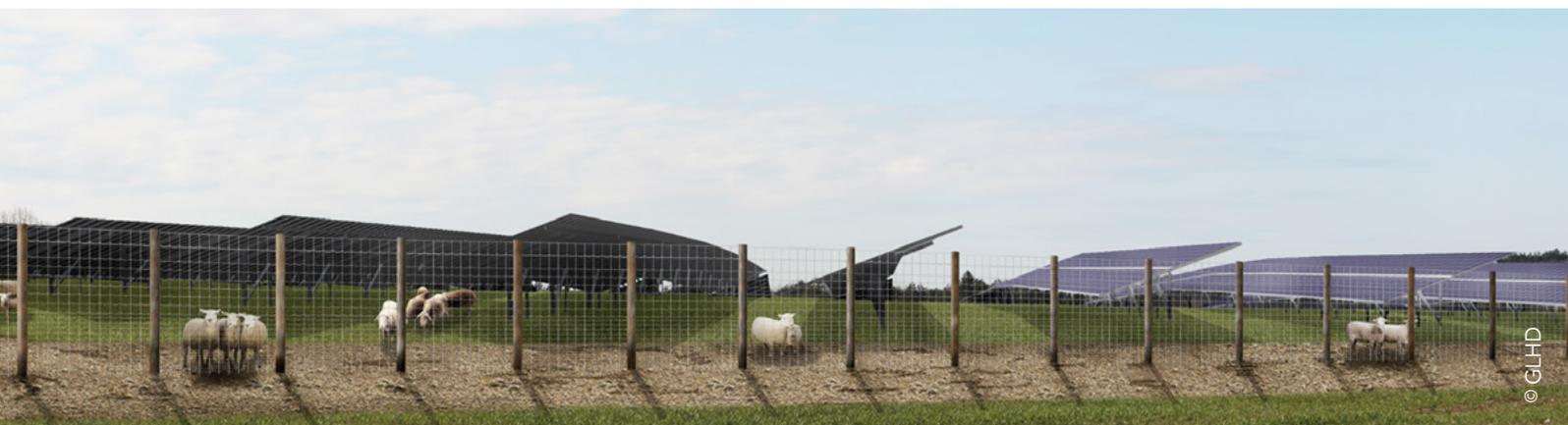
Les enjeux de visibilité des panneaux solaires ont été un point de vigilance régulièrement cité au cours du dialogue avec la population. Tous reconnaissent que la hauteur maximale de 3 à 5 m des installations ne génère pas le même impact que l'éolien. Ils souhaitent toutefois que certains parcours et certaines vues soient traitées dans un cadre paysager (haies, arbustes, plantations d'arbres...) pour limiter les vues et avoir des perceptions moins directes des installations agrivoltaïques.

### **Le collectif d'agriculteurs a précisé lors de chaque échange les motifs qui ont guidé aux choix de parcelles :**

- › le souhait de répartir les îlots pour ne pas avoir des surfaces trop importantes,
- › la disponibilité foncière sur les trois communes en accord avec les propriétaires et exploitants,
- › la faible qualité agronomique des sols de la zone d'étude pour ne pas se substituer à une activité agricole à rendement viable,
- › une distance importante, dans la mesure du possible, avec les centres bourgs, notamment pour les enjeux de visibilité,
- › la faisabilité du raccordement au réseau.

Lors de l'atelier d'intégration paysagère, les participants ont relevé, sur l'ensemble des secteurs d'étude, les lieux à étudier de près en termes d'impact visuel. Il a été demandé d'être vigilant sur la perception des automobilistes (vues plongeantes sur les installations lors des dénivelés routiers, routes à la frontière de certaines parcelles...).

L'atelier, ainsi que les échanges lors des autres temps de concertation, ont aussi mis en évidence des circuits de promenade au départ des villages d'Etourvy et de Villiers-le-Bois. Ils passent à proximité de plusieurs terrains sur lesquels une implantation d'arbres et/ou de haies végétales a été souhaitée par les participants.



## PEU DE QUESTIONS SUR LES FUTURES ACTIVITÉS AGRICOLES, MAIS UNE VIGILANCE SUR LEURS PÉRENNITÉS

### Deux sujets majeurs sur les projets agricoles du collectif ont émergés :

- la nature des activités prévues
- la pérennité dans la durée du nouveau modèle agricole

Les agriculteurs de l'association réfléchissent depuis plus d'un an à de nouvelles activités agricoles compatibles avec la présence de panneaux et rentables. Il s'agira de cultures adaptées aux potentiels de production et aux équipements nécessaires.

À ce jour, les projets étudiés concernent principalement la production de céréales, une exploitation de sapins de Noël et un élevage de moutons. Les agriculteurs ont aussi mis en avant l'avantage de travailler en collectif dans une profession souvent solitaire. Cet esprit d'équipe rassure, favorise l'émergence d'idées nouvelles et permet la mise en commun de moyens.

Différents ateliers avec la Chambre d'Agriculture ont été programmés jusqu'à la fin 2023 afin de finaliser le projet agricole. Ces ateliers seront l'occasion de revenir sur les types d'assolement, la question de l'implantation de structures agrivoltaïques vis-à-vis du type de culture ou d'élevage qui sera présent en dessous et de déterminer l'organisation générale pour l'exploitation de l'ensemble des parcelles du projet.

Pendant la concertation, les habitants ont largement exprimé leur soutien à ce maintien de l'activité agricole doublée de production d'énergie renouvelable. En effet, plus de 80% des personnes rencontrées sont favorables à l'agrivoltaïsme et plus d'un tiers déclare le maintien d'exploitations agricoles dynamiques comme prioritaire.



⤴ Réunion de travail du collectif en juin 2023

## DE NOMBREUSES QUESTIONS SUR LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

**L'agrivoltaïsme dans sa dimension technique a suscité une grande curiosité et de nombreuses questions ont été posées sur tous les aspects des aménagements envisagés.**

Tout d'abord sur les fondations, l'installation de pieux directement enfoncés dans le sol a rassuré par opposition à l'éolien et ses fondations en béton. Le taux de recyclage de l'ensemble des composants des panneaux a été confirmé à hauteur de 95 % ainsi que l'existence d'une filière française de recyclage.

La provenance des panneaux a de plus été une question récurrente et GLHD a pu expliquer qu'ils provenaient majoritairement d'Asie, car ils sont actuellement les plus concurrentiels en tout point de vue (performance, coût, etc.).

**Si dans les prochaines années, des filières de production européennes compétitives voient le jour, un approvisionnement local permettant d'avoir une empreinte carbone plus faible sera étudié.**



La pose des câbles en souterrain et les postes de raccordement prévus sur la zone du projet et les travaux qui l'accompagneront ont été précisés. Quant à la question des nuisances sonores potentielles, il a été souligné que les seuls éléments émetteurs d'un très léger bruit étaient les onduleurs qui sont placés au centre des parcelles pour ne pas être entendus depuis l'extérieur de l'îlot agrivoltaïque.

Les clôtures visent à sécuriser les panneaux et sont obligatoires vis-à-vis des assurances. En retrait par rapport aux limites des parcelles, elles sont conçues pour laisser passer la petite faune afin d'accroître les populations de petit gibier, demande exprimée par les associations de chasse rencontrées dans le cadre du développement du projet et lors de l'atelier du 4 juillet.

## DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EXPRIMÉS, MAIS PEU PRÉGNANTS

**La majorité des habitants s'est peu exprimée sur les enjeux environnementaux. Le souhait principal est le maintien d'une activité agricole sur les parcelles de la zone d'étude. Des craintes sur la préservation de la flore et la circulation de la faune ont été citées par quelques personnes.**

Le bureau d'étude Vysages a expliqué dans le cadre de l'atelier d'intégration paysagère que les éléments paysagers destinés à masquer à certains endroits les panneaux (haies, arbustes, arbres...) pourront favoriser la biodiversité, car ils concentrent la cohabitation d'oiseaux, de reptiles, d'insectes et sont propices au nichement de certaines espèces. Ce point a été favorablement perçu.

Un habitant a demandé si les associations de protection de la nature étaient informées du projet. Il a été répondu que le projet était soumis à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aube qui comprend des associations de protection de la nature.

Face à certaines remarques sur la consommation de sols agricoles induites par les panneaux photovoltaïques, il a été porté à connaissance que ce mode de production d'énergie est présenté comme ne rentrant pas dans le cadre de l'artificialisation des sols stipulé dans l'article 49 de la loi climat précisant : *« espace naturel ou agricole occupé par une installation de production d'énergie photovoltaïque n'est pas comptabilisé dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dès lors que les modalités de cette installation permettent qu'elle n'affecte pas durablement les fonctions écologiques du sol... »*



## LE CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ET GÉOPOLITIQUE CHANGE PROFONDÉMENT LE REGARD SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

**Le contexte énergétique national et surtout international est apparu au cours de la concertation comme un sujet très présent. La situation géopolitique de l'Europe et les conséquences de la guerre en Ukraine ont fait prendre conscience, à toutes les personnes rencontrées, du besoin de souveraineté énergétique et agricole. Celle-ci passant obligatoirement par un accroissement conséquent de la production photovoltaïque à moyen et long terme.**

Les porteurs de projet ont rappelé le retard de la France en matière d'énergies renouvelables. L'Etat a de fortes ambitions en matière de production d'énergie solaire photovoltaïque pour contribuer à la souveraineté nationale dans ce domaine. L'agrivoltaïsme sera l'un des contributeurs importants des 100 GW installés d'énergie solaire à l'horizon 2050. Près de la moitié des personnes interrogées lors du porte-à-porte cite comme bénéfice premier du projet la production d'énergie renouvelable. Lors des ateliers, les installations agrivoltaïques n'ont fait l'objet d'aucune contestation, les participants souhaitant majoritairement améliorer le projet sur les aspects d'insertion paysagère et d'activité chasse.

## **UNE DEMANDE POUR CONSERVER ET CONFORTER LES USAGES (PROMENADE, CHASSE...) AUTOUR DES PROJETS**

**Les deux ateliers et le stand d'information lors de la randonnée d'Etourvy ont permis de bien identifier les usages autour des parcelles des projets. Pour les circuits de promenades, au-delà d'une meilleure intégration paysagère, des améliorations en termes de signalétique, l'installation de bancs de repos et de panneaux d'informations ont été proposés.**

En ce qui concerne les activités de chasse, peu d'impacts ont été diagnostiqués sur la commune d'Etourvy. Les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors.

Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé par les parties prenantes de mettre en œuvre des mesures de compensation (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

Une fois l'analyse multicritères réalisée et après avis de la Fédération des chasseurs de l'Aube, la maîtrise d'ouvrage a annoncé revenir au contact des sociétés de chasse pour convenir concrètement de ces mesures compensatoires.

---

## **L'IMPORTANCE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES ÉLUS ET HABITANTS**

**Les habitants rencontrés, les acteurs et les équipes municipales ont tous déclaré l'importance d'avoir des retombées économiques locales grâce au projet agrivoltaïque.**

La participation du territoire à la production d'énergie renouvelable fait largement consensus, en particulier suite aux flambées des prix internationaux et à la prise de conscience du besoin d'indépendance énergétique du pays.

Mais lors du porte-à-porte, les habitants ont demandé à plusieurs reprises que les communes d'implantation devaient légitimement bénéficier des retombées fiscales du projet. Celles-ci pouvant servir à des aménagements ou à des services au profit du territoire.

GLHD a régulièrement informé que la répartition des recettes de l'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) était la suivante : 50 % aux communes d'implantation et 50 % au département (en moyenne une installation au sol apporte environ 3 000 € / MWc / an d'IFER). Il a aussi été mis en avant l'autonomie financière du projet qui ne sollicitera aucune subvention publique.

Sur le volet économique agricole, L'UPASB a développé une réflexion autour d'un projet collectif de mutualisation des moyens humains et techniques.

# LE CONTINUUM DE CONCERTATION

**Tout au long de la démarche de concertation, GLHD en tant que maître d'ouvrage a démontré sa volonté d'accompagner un collectif d'agriculteurs dans ces sujets importants que sont le maintien d'une agriculture de qualité et la transition énergétique.**

Les représentants des agriculteurs ont pu remercier le public pour sa participation au dispositif de dialogue et d'échanges qui a été mis en œuvre pendant un mois.

Les porteurs de projet et la maîtrise d'ouvrage ont mis en place de nombreux outils et rencontres pour « n'exclure personne » et permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'exprimer.

La maîtrise d'ouvrage a régulièrement rappelé la continuité d'information et de participation proposée au public. La phase de concertation préalable volontaire a été officiellement clôturée le 18 juillet 2023. Cependant, l'ensemble des informations reste accessible et sera régulièrement mis à jour sur le site internet du projet : [sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)

Un continuum de concertation est proposé à toutes les parties prenantes pour poser des questions, proposer des contributions, avis et commentaires supplémentaires par trois moyens :

**Par formulaire sur le site web :** [sud-barrois-agrivoltaique/contact/](http://sud-barrois-agrivoltaique/contact/)

**Par courriel :** [sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr](mailto:sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr)

**Par voie postale :** Green Lighthouse Développement, Technopole Bordeaux Montesquieu  
1 allée Jean Rostand, 33650 Martillac

## LE DIALOGUE CONTINUERA AVEC LE TERRITOIRE / LES SUITES DE LA CONCERTATION

**Une restitution de la concertation publique a été soumise aux élus des trois communes le 30 octobre 2023.**

À la suite de cette concertation volontaire, GLHD et l'UPASB prévoient entre autres de :

- Rendre accessible le bilan de la concertation sur le site internet.
- Distribuer une plaquette d'information présentant le bilan de la concertation dans les boîtes aux lettres de l'ensemble du territoire concerné.
- Étudier fin 2023/début 2024 l'ensemble des contributions émises pour concevoir d'éventuels aménagements complémentaires. Les informations sur ces nouvelles mesures seront mises en ligne sur le site internet.



# BILAN DE LA CONCERTATION

## LES ANNEXES

### TABLE DES ANNEXES

- › **P.26 ANNEXE 1** : Les délibérations de principe des conseils municipaux de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois
- › **P.34 ANNEXE 2** : L'avis de concertation préalable volontaire
- › **P.36 ANNEXE 3** : L'affiche avec le calendrier de la participation
- › **P.37 ANNEXE 4** : La première lettre d'information
- › **P.38 ANNEXE 5** : Les deux panneaux d'exposition du projet
- › **P.40 ANNEXE 6** : Le compte-rendu synthétique du dispositif de porte-à-porte
- › **P.46 ANNEXE 7** : Les affiches des 2 permanences d'information
- › **P.48 ANNEXE 8** : Le support de présentation de l'atelier sur l'intégration paysagère du projet
- › **P.64 ANNEXE 9** : Le compte-rendu de l'atelier sur l'intégration paysagère du projet
- › **P.72 ANNEXE 10** : Le support de présentation de l'atelier « activité chasse »
- › **P.84 ANNEXE 11** : Le compte-rendu de l'atelier « activité chasse »
- › **P.88 ANNEXE 12** : Le compte-rendu des 2 permanences d'informations

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE  
**COMMUNE DE BALNOT-LA-GRANGE**  
**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
en date du 11 Juillet 2021 N° 2021\_13

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être constitué	11	L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le xx juillet, à xx h xx, le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrice NOSLEY, Maire. Présents : NOSLEY Patrice, COTTAN Claude, QUILLET Michel BONTOUR Marie-José, HUGEROT Yves, LAFFRAT Isabelle, GRADOS Yannick, LEAUX Benoît, LEAUX Vivian, BRUNAT Amélie Secrétaire : LEAUX Vivian
Nombre de membres en exercice	10	
Nombre de membres présents	10	
Nombre de membres ayant pris part au vote	09	
Date de la convocation	08/07/2021	

**OBJET : Développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal**

**Rapporteur : M. NOSLEY Patrice**

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU les présentations réalisées depuis mars 2020 sur le territoire de la communauté de communes du chaourçois et du Val d'Armance par la société Green Lighthouse Développement (GLHD),

**CONSIDERANT** l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

**CONSIDERANT** que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

**CONSIDERANT** que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences règlementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

**CONSIDERANT** que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

**CONSIDERANT** que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

**CONSIDERANT** que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

**CONSIDERANT** le PCAET et le SCoT qui régissent la planification territoriale du territoire et de la commune de Balnot-la-Grange,

**CONSIDERANT** que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

**Suite à la proposition faite par le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, et 1 abstention (M COTTAN Claude n'ayant pas pris part au vote)

**DECIDE :**

- De donner un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD avec les prescriptions suivantes :
  - o Le conseil municipal rappelle que la commune de Balnot-La-Grange a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation Champagne dans le cadre de la révision de l'aire géographique de l'appellation Champagne, travaux conduits par l'organisme de défense de l'appellation Champagne, à savoir le SGV (Syndicat Générale des Vignerons de la champagne)
  - o La société GLHD devra rencontrer les représentants du SGV pour étudier la compatibilité de mettre en place une activité d'agrivoltaïsme au sein de la commune de Balnot-la-Grange qui a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation Champagne.
  - o Si l'activité d'agrivoltaïsme n'est pas compatible avec les critères définis par le SGV, la commune de Balnot-la-Grange retiendra le développement de l'activité viticole et s'opposera au développement de l'activité d'agrivoltaïsme, puisque le développement viticole a été initié avant le développement de l'activité d'agrivoltaïsme.
  - o Si le développement de l'activité d'agrivoltaïsme est compatible avec le développement de l'activité viticole champenoise, les éventuelles prescriptions et/ou recommandations émises par le SGV devront être intégrées dans la préparation et la formalisation du permis de construire d'installation réalisées sur le territoire de la commune de Balnot-La-Grange
- D'autoriser Monsieur le maire à apporter si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité à la société GLHD et aux agriculteurs concernés pour mener à bien ce projet., dont la rencontre avec les représentants du SGV (syndicat générale des Vignerons de la champagne)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
M. NOSLEY Patrice



Exécutoire après dépôt en Préfecture le 15/07/2021  
Et publication ou notification du 15/07/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUBE  
**COMMUNE DE ETOURVY**  
**EXTRAIT DE DELIBERATION**  
en date du 10 Décembre 2021 N° 044/2021

Nombre de membres dont le Conseil  
Municipal doit être constitué 11  
Nombre de membres en exercice 11  
Nombre de membres présents 11  
Nombre de membres ayant pris  
part au vote 9  
Date de la convocation 02 Décembre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le dix décembre, à 20 h 00, le  
Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M.  
Dominique LHOMME, Maire.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Sylvain JESSIONESSE

**Présents :**

**Mmes :** Catherine GOVIN, Sandrine SERVAIS, Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT

**MM. :** Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX, Michel ROYER.

**Absent :** Néant

**OBJET :** Développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal

**Rapporteur :** M. LHOMME Dominique

Monsieur le Maire rappelle que le 04 Juin 2021, le conseil municipal a émis une délibération favorable pour la poursuite des études d'un projet agrivoltaïque sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD et avec les prescriptions suivantes :

- La société GLHD devra rencontrer les représentants du SGV pour étudier la compatibilité de mettre en place une activité d'agrivoltaïsme au sein de la commune d'Etourvy qui a été retenue pour intégrer l'aire de production de l'appellation champagne.
- Les échanges et travaux réalisés par la société GLHD avec les représentants du SGV (Syndicat Générale des Vignerons de la champagne) devront être présentés au Conseil Municipal de la commune d'Etourvy d'ici la fin de l'année 2021.
- Si l'activité d'agrivoltaïsme n'est pas compatible avec les critères définis par le SGV, la commune d'Etourvy retiendra le développement de l'activité viticole et s'opposera au développement de l'activité d'agrivoltaïsme, puisque le développement viticole a été initié avant le développement de l'activité d'agrivoltaïsme.
- Si le développement de l'activité d'agrivoltaïsme est compatible avec le développement de l'activité viticole champenoise, les éventuelles prescriptions et/ou recommandations émises par le SGV devront être intégrées dans la préparation et la formalisation du permis de construire d'installation réalisées sur le territoire de la commune d'Etourvy

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT en vue de lui accorder :

- Sur les parcelles cadastrées section C n° 111, 112 et 113 une promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en vue de l'implantation de tout ou partie d'un parc photovoltaïque.

Également, la société sollicitée Green Lighthouse Développement a sollicitée la commune en vue de lui accorder :

- Sur les chemins ruraux et voies communales le passage en chemin, en plateforme et/ou en virage, pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, les zones anti-masque (préservation du potentiel solaire du site) et le passage des câbles électriques enterrés en vue du raccordement au réseau électrique.

Ce projet d'ensemble consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc photovoltaïque sur les parcelles non cultivées et des îlots agrivoltaïques sur les parcelles actuellement cultivées, dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

Monsieur Sylvain JESSIONESSE, adjoint au maire, ne peut participer ni au débat, ni au vote car il est concerné par le projet et quitte la salle.

Madame Christelle SEURAT, conseillère municipale, ne peut participer ni au débat, ni au vote car elle est concernée par le projet et quitte la salle.

**Suite à la proposition faite par le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions (M. JESSIONESSE Sylvain et Mme SEURAT Christelle n'ayant pas pris part au vote)

**Le conseil municipal**

**AUTORISE :**

- la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque sur les parcelles C 111, C 112 et C 113.
- Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs aux projets photovoltaïques présentés par la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait.
- Monsieur le Maire à signer avec la société GREEN LIGHTHOUSE DEVELOPPEMENT, ou toute société qui s'y substituerait, toute promesse de bail et de servitudes (accès, plateforme, virage, câbles, zone anti-masque, zone de travaux, etc), ainsi que tout bail emphytéotique et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à l'implantation du parc photovoltaïque, sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.

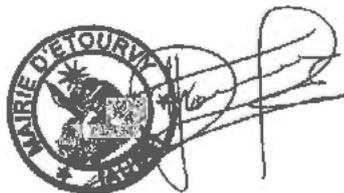
**PRECISE :**

- 1) Les travaux de préparation et de terrassement du terrain constitué par les parcelles communales seront réalisés par la société GLHD ou sa société de projet dédiée.
- 2) La commune se réserve, si besoin, une bande de 5 m de large en périphérie du dit terrain afin d'y implanter, un chemin d'accès pour d'autres parcelles boisées appartenant à des propriétaires privés. L'exploitation du bois restant sur pied sur les parcelles concernées sera effectuée par la commune d'Etourvy ou par un prestataire à qui elle aura confié cette mission.
- 3) L'entretien du terrain sous les panneaux après leur installation sera effectué par la société GLHD ou sa société de projet dédiée.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
M. LHOMME Dominique

Exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/12/2021  
Et publication ou notification du 21/12/2021.  
Le maire, M. Lhomme Dominique



Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 21/12/2021 à 16h22  
Référence de l'AR : 010-211001375-20211210-044\_2021-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE L'AUBE

DE DELIBERATIONS

Commune de VILLIERS-LE-BOIS

En date du 02 novembre 2021

Nombre de Membres  
en exercice 06  
Nombre de Membres  
Présents 05  
Nombre de Membres  
ayant participé au vote 04

Date de la convocation  
26/10/2021

Date d'Affichage  
26/10/2021

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DEUX NOVEMBRE, à vingt heures,** le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la Présidence de M. COQUET Didier, Maire.

**PRÉSENTS** : COQUET Didier, MUNIER Serge, BASTOS Marie-Jeanne, FRITSCHY Danièle et TREFAULT Daniel

**ABSENTS EXCUSÉS** : VIARDOT Sébastien

**SECRETAIRE** : BASTOS Marie-Jeanne

**11.2021// OBJET : DEVELOPPEMENT DE PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0.05 % de la superficie française métropolitaine.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18/08/2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21/04/2020 relatif la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code générale des collectivités territoriales,

VU les présentations réalisées depuis mars 2020 sur le territoire de la communauté de communes du chaourçois et du Val d'Armançe par la société Green Lightouse Développement (GLHD),

**CONCIDERANT** l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

**CONSIDERANT** que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

**CONSIDERANT** que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

**CONSIDERANT** que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront que concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

**CONSIDERANT** que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles par les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

**CONSIDERANT** que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

**CONSIDERANT** le PCAET et le SCoT qui régissent la planification territoriale du territoire et de la commune de VILLIERS LE BOIS,

**CONSIDERANT** que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

**Suite à la proposition faite par le Maire,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix pour et 1 abstention (M. COQUET Didier n'ayant pas pris part au vote)

**DECIDE :**

- De donner un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur son territoire avec l'accompagnement de la société GLHD
- D'autoriser Monsieur le Maire à apporter si nécessaire, l'aide technique et politique de la collectivité à la société GLHD et aux agriculteurs concernés pour mener à bien ce projet.
- Fait et délibéré en séance, jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire,  
M. COQUET Didier

Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération au





**PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS**  
**COMMUNES D'ETOURVY, VILLIERS-LE-BOIS ET BALNOT-LA-GRANGE**  
**(AUBE)**

**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
**DU VENDREDI 16 JUIN AU MARDI 18 JUILLET 2023**  
**(AU TITRE DES ARTICLES L121-15-1, L121-16 ET L121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT (GLHD)

**LE PROJET EN RÉSUMÉ**

Dans le département de l'Aube, sur les communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois, la société Green Lighthouse Développement (GLHD) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, accompagne l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois. Composée de 15 agriculteurs, l'association étudie un projet agrivoltaïque afin de combiner production agricole et production d'énergie solaire.

Le projet a pour objectif de mettre en place des cultures adaptées aux changements climatiques, de développer les énergies renouvelables, de mutualiser des ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et d'accompagner une transmission des parcelles à la nouvelle génération.

Installés sur des terres à très faibles rendements, peu profondes et caillouteuses, les agriculteurs se sont engagés en 2021 dans un projet agrivoltaïque.

Au-delà de la mauvaise qualité agronomique des sols, la répétition des aléas climatiques (sécheresses en été, épisodes de grêles) entraîne une diminution des rendements des cultures majoritairement céréalières.

Face à ces constats et à la volonté plus large de participer au développement énergétique durable du territoire, ils ont fait le choix de diversifier leurs productions agricoles, afin de rendre leurs exploitations plus résilientes. Dans les faits, il s'agit de développer des projets agricoles en co activité avec une installation photovoltaïque dans des champs dont le rendement est faible ou en déclin. L'agrivoltaïsme conserve la vocation agricole des terrains et n'entre pas dans le cadre de l'artificialisation des sols.

GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, à mener l'ensemble des études techniques pour intégrer les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour donner une vocation locale au projet agricole.

Le projet a été présenté à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche et aux conseils municipaux. Un avis favorable des communes concernées actent la poursuite des études sur leur territoire du projet. Le soutien des collectivités s'inscrit dans le processus de transition énergétique initié par le Grenelle de l'Environnement.

La concertation préalable volontaire organisée par GLHD, maître d'ouvrage, a pour objectif d'associer largement le public afin que le projet soit pleinement intégré dans le paysage et les usages du territoire.

**PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L.122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable.

En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16.

Pour associer le public à l'élaboration du projet des fermes agrivoltaïques du Sud-Barrois, la durée de la concertation préalable volontaire est d'un mois. Elle débute le 16 juin et prend fin le 18 juillet 2023.

Avis de concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois  
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac  
Contact : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr



## UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DES TROIS COMMUNES CONCERNÉES

Au dernier trimestre 2021, les conseils municipaux de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois ont émis un avis favorable sur la poursuite de ce projet sur leur territoire avec l'accompagnement de la société GLHD.

Les délibérations font remarquer que :

- La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), doit permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone. Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares, soit 0.05 % de la superficie française métropolitaine.
- La société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque.
- Le choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires, mais aussi à la volonté des agriculteurs.
- Les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER).

## MODALITÉS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Le premier temps des modalités de la concertation est celui du porter à connaissance qui consiste à présenter et expliquer le projet, notamment par la distribution d'une **lettre d'information** à l'ensemble des habitants des communes de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

Un **registre de concertation** est mis à disposition dans les trois mairies ainsi qu'à la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance. Il permet à chaque citoyen, association et acteur du territoire d'apporter ses réflexions, ses réclamations et ses remarques. Les avis peuvent aussi être directement transmis sur le site internet du projet du 9 juin au 18 juillet 2023 ainsi que par courriel et/ou courrier.

Un **dispositif en porte-à-porte** est organisé le 16 et le 17 juin, en présence de tiers garant de la concertation. Lors des rencontres, un questionnaire est diffusé pour interroger la connaissance et les usages du site (activité agricole, chasse, promenade, etc.).

Un **stand d'informations et de participation** est installé le 18 juin sur le parcours de la randonnée annuelle de l'association de randonnée d'Etourvy, événement local, très fréquenté des habitants du secteur. Il permettra de diffuser la lettre d'information et d'échanger avec les participants sur les objectifs du projet, les synergies avec les usages de loisirs (randonnées, VTT), et de recueillir leurs avis grâce à un questionnaire.

Deux **ateliers thématiques** sont proposés au public : le 24 juin, un atelier « Intégration dans le paysage et préservation de la biodiversité » pour imaginer collectivement les aménagements paysagers du projet ; le 4 juillet, un atelier « Activité chasse » pour recueillir l'expertise d'usage des personnes pratiquant cette activité.

Deux **permanences d'information**, permettront au public de rencontrer les agriculteurs, porteurs de projet, et le maître d'ouvrage : le 5 juillet à la mairie de Villiers-le-Bois et le 12 juillet à la mairie de Balnot-la-Grange.

Les modalités de la démarche d'information et de participation, objet de ce présent avis de concertation préalable volontaire, sont affichées en mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois depuis le 2 juin 2023, soit 14 jours avant le début officiel de la concertation fixé au 16 juin 2023. L'avis a également été diffusé au siège social de la Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un **bilan** de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Le bilan et le résumé seront rendus publics et disponible au téléchargement sur le site internet du projet. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indiquera alors les mesures qu'il juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet fera l'objet d'une enquête publique durant l'instruction des demandes d'autorisations administratives, dans les 9 à 12 prochains mois. Celle-ci sera mise en œuvre selon les dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'Environnement.

Avis de concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois  
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac  
Contact : sud-barrois-agrivoltaïque@glhd.fr



# CONCERTATION PUBLIQUE

**DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023**

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD

**VOUS INVITENT À PARTICIPER À LA CONCERTATION DE NOTRE PROJET AGRIVOLTAÏQUE**

Durant un mois, nous présenterons les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.

 **Vendredi 16 et samedi 17 juin**  
Action de porte-à-porte pour vous informer et recueillir vos remarques

 **Dimanche 18 juin**  
Stand d'informations et de participation sur le parcours de la randonnée organisée par l'association de randonnée d'Etourvy

 **Samedi 24 juin de 10h à 12h**  
Mairie d'Etourvy  
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère du projet et la préservation de la biodiversité

 **Mardi 4 juillet de 19h à 21h**  
Mairie d'Etourvy  
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet

 **Mercredi 5 juillet de 11h à 15h**  
Mairie de Villiers-le-Bois

 **Mercredi 12 juillet de 11h à 19h**  
Mairie de Balnot-la-Grange  
Permanences pour s'informer et échanger avec les agriculteurs et les représentants de GLHD

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET**



**Inscription aux ateliers sur [sud-barrois-agrivoltaique.fr](https://sud-barrois-agrivoltaique.fr)**

Registres de la concertation disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois

## DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2013 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD vont présenter, pendant un mois, les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.

- Vendredi 16 et samedi 17 juin**  
Porte-à-porte des animateurs de la concertation dans les trois communes pour vous présenter le projet et répondre à vos questions
- Dimanche 18 juin**  
Stand d'informations et de participation sur le parcours de la randonnée à Etourvy pour échanger et recueillir vos avis
- Samedi 24 juin de 10h à 12h à la Mairie d'Etourvy**  
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère du projet et la préservation de la biodiversité
- Mardi 4 juillet de 19h à 21h à la Mairie d'Etourvy**  
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet
- Mercredi 5 juillet de 11h à 15h à la Mairie de Villiers-le-Bois**
- Mercredi 12 juillet de 11h à 19h à la Mairie de Balnot-la-Grange**  
Deux permanences pour rencontrer les agriculteurs et les représentants de GLHD

### INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUTEZ AU PROJET

Contact : sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr



Vous pouvez déposer un commentaire dans le formulaire du site projet, nous contacter directement par mail et apporter vos contributions sur les registres disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

sud-barrois-agrivoltaique.fr



## LETTRE D'INFORMATION JUIN 2023 PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

### ÉDITO

L'association des Producteurs Agrivoltaiques du Sud Barrois regroupe des exploitations agricoles céréalières et d'élevages.

Les agriculteurs cultivent des terres très hétérogènes, principalement peu profondes, caillouteuses et avec une faible réserve hydrique. Nous avons réfléchi à l'avenir de nos exploitations sur lesquelles nous travaillons depuis plusieurs générations.

La répétition des aléas climatiques (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles) entraîne une fragilité des rendements de nos cultures. Nous subissons aussi, depuis plusieurs années, une augmentation de nos coûts de fonctionnement.

Face à ces constats, nous avons décidé, en 2021, de nous regrouper dans un projet agrivoltaique pour rendre nos exploitations plus résilientes et aussi participer au développement énergétique durable de notre territoire.



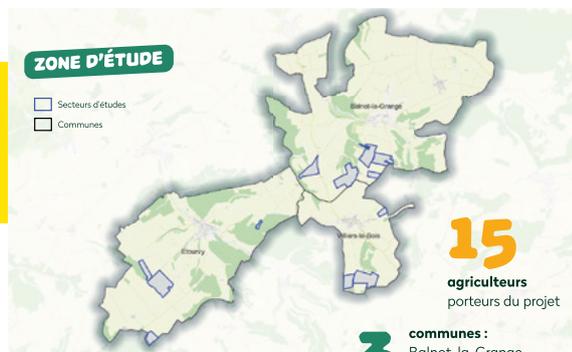
Photo d'une partie des membres de l'association

Dans les faits, il s'agit de développer nos projets agricoles en coactivité avec une installation photovoltaïque dans des champs dont le rendement est faible ou en déclin.

Grâce à cet esprit collectif, nous rassemblons des jeunes et des moins jeunes dans un même projet innovant. Nous sommes accompagnés par GLHD, société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaiques pour mettre en œuvre les ambitions que nous portons pour notre territoire.

**Clément Coquet,**  
Président de l'association UPASB

sud-barrois-agrivoltaique.fr



## DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ET DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

### ➤ PÉRENNISER LES EXPLOITATIONS ET INSTALLER DE JEUNES AGRICULTEURS

Les recettes générées par la production d'énergie solaire constituent un filet de sécurité pour les agriculteurs, en compensant les risques associés aux nouvelles pratiques culturales. Le projet soutient l'installation de la nouvelle génération sur les parcelles des agriculteurs qui partent à la retraite. Cette transmission contribue à maintenir un tissu agricole dynamique et assure la pérennité des exploitations.

### ➤ AVOIR DES CULTURES ADAPTÉES ET CRÉER DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS

Les agriculteurs vont installer des cultures adaptées aux nouvelles conditions climatiques et à la disponibilité des ressources (fertilité des terres, eau...). Le projet vise aussi à répondre aux attentes des consommateurs en offrant de nouveaux débouchés à leurs produits agricoles (production bio, circuits courts...).

### ➤ MUTUALISER LES RESSOURCES

Le projet encourage la mutualisation des ressources agricoles entre les exploitants. Elle permet de réduire les coûts de fonctionnement en partageant l'accès aux équipements, aux infrastructures et aux connaissances.

### ➤ CRÉER DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales (taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux / IFER, taxe d'aménagement).

### ➤ INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

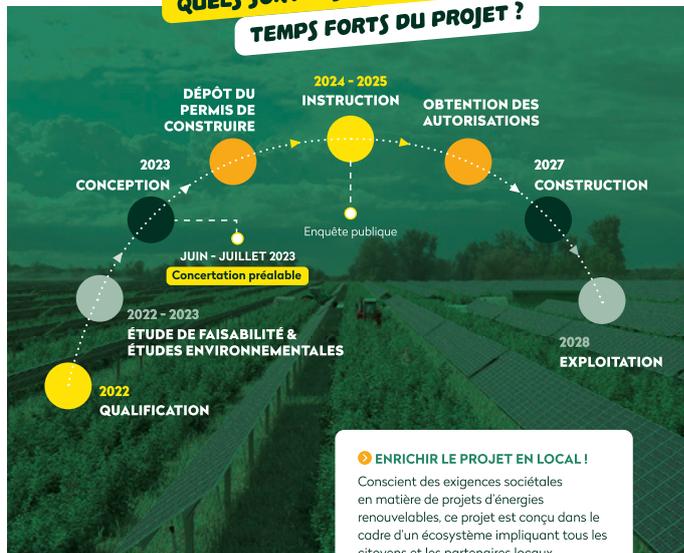
De l'étude faune-flore au diagnostic paysager en passant par l'état agricole, ces démarches sont réalisées par des cabinets indépendants. L'identification des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers et agricoles vise à éviter les zones naturelles sensibles en ajustant la zone d'implantation du projet.

## L'AGRIVOLTAÏSME UN LEVIER POUR L'AVENIR

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaique permet aux agriculteurs de concilier de multiples transitions : agricoles, écologique, économique, alimentaire...

Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de changement durable de ses pratiques : s'adapter aux exigences environnementales, garantir la souveraineté alimentaire, pérenniser les exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.

## QUELS SONT LES GRANDS TEMPS FORTS DU PROJET ?



### ➤ ENRICHIR LE PROJET EN LOCAL !

Conscient des exigences sociétales en matière de projets d'énergies renouvelables, ce projet est conçu dans le cadre d'un écosystème impliquant tous les citoyens et les partenaires locaux.



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS



Photo d'une partie des membres de l'association

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois regroupe des exploitations agricoles céréalières et d'élevages. Nous cultivons des **terres peu profondes**, caillouteuses et avec une faible réserve hydrique.

Les **aléas climatiques** (sécheresses répétées au printemps et en été, épisodes de grêles) entraînent une fragilité des rendements de nos cultures.

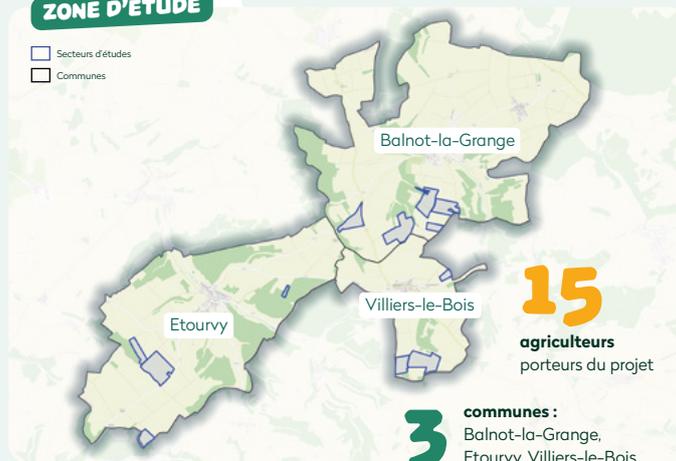
Nous subissons aussi, depuis plusieurs années, une augmentation de nos **coûts de fonctionnement**.

Face à ces constats, nous avons décidé, en 2021, de nous regrouper dans un projet agrivoltaique pour rendre nos exploitations **plus résilientes** et aussi participer au **développement énergétique durable** de notre territoire.

Nous sommes accompagnés par GLHD, société française spécialisée dans le développement de projets agrivoltaiques pour mettre en œuvre les ambitions que nous portons pour notre territoire.

### ZONE D'ÉTUDE

- Secteurs d'études
- Communes



### DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS ET DE NOMBREUX BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

**220** hectares de zone d'étude

 Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs

 Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés

 Mutualiser les ressources

 Créer des retombées économiques pour le territoire



[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)



## DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

### LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLHD vont présenter, pendant un mois, les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questions, commentaires et contributions.

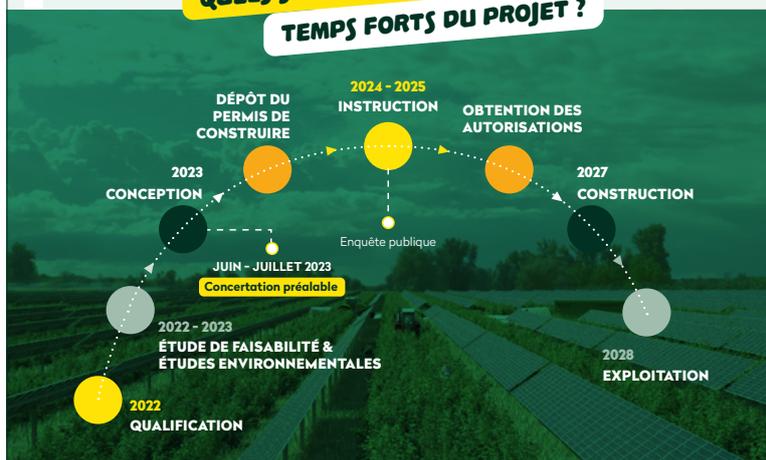
- Vendredi 16 et samedi 17 juin**  
Porte-à-Porte des agriculteurs et des animateurs de la concertation
- Dimanche 18 juin**  
Stand d'information et de participation sur le parcours de la randonnée à Etourvy
- Samedi 24 juin de 10h à 12h**  
à la Mairie d'Etourvy  
Atelier de co-construction sur l'intégration paysagère
- Mardi 4 juillet de 19h à 21h**  
à la Mairie d'Etourvy  
Atelier « Activité Chasse » sur les pratiques aux alentours du projet
- Mercredi 5 juillet de 11h à 15h**  
Permanence à la Mairie de Villiers-le-Bois
- Mercredi 12 juillet de 11h à 19h**  
Permanence à la Mairie de Balnot-la-Grange

### L'AGRIVOLTAÏSME

#### UN LEVIER POUR L'AVENIR

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaïsme permet aux agriculteurs de changer durablement leurs pratiques. Sans déforestation ni artificialisation, ils peuvent ainsi s'adapter aux exigences environnementales, garantir la souveraineté alimentaire, pérenniser les exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.

### QUELS SONT LES GRANDS TEMPS FORTS DU PROJET ?



INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET

Contact : [sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr](mailto:sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr)

Vous pouvez déposer un commentaire dans le formulaire du site projet, nous contacter directement par courriel et apporter vos contributions sur les registres disponibles dans les mairies de Balnot-la-Grange, Etourvy et Villiers-le-Bois.

[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)

0102 / Agri-concept



## Projet agrivoltaïque Sud-Barrois

### Concertation préalable volontaire Bilan de l'action de porte-à-porte

16-17 juin 2023





## Objectifs

**Inform**er sur le projet agrivoltaïque à travers ses diverses composantes.

Recueillir le **niveau d'information et les opinions** des personnes rencontrées sur :

- l'agrivoltaïsme
- le projet Sud-Barrois
- les principaux enjeux autour du projet, ainsi que les avantages et inconvénients

Inciter à **participer aux ateliers de concertation**

## Méthodologie

Une enquête réalisée en binôme (Iddest // agriculteurs membres de l'UPASB) pour permettre de faciliter le contact et d'incarner le projet.

Iddest a présenté les grandes lignes du projet, la démarche de concertation et recueilli les réponses au questionnaire, support de la conversation.

## Organisation

Deux journées complètes : vendredi 16 et samedi 17 juin 2023 de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

## Supports de communication

Le **dépliant** d'information sur le projet et le calendrier de la concertation avait été distribué dans les boîtes aux lettres une semaine avant.

La très grande majorité l'avait bien reçu, certains n'avaient pas relevé leurs boîtes aux lettres et deux personnes ont déclaré ne pas l'avoir reçu. Pour ces derniers, un dépliant leur a été laissé.

Pour les maisons vides, un **avis de passage** a été systématiquement laissé en BAL et scotché (sur BAL et portail).



## Bilan quantitatif

### Total général

Nombre de portes « toquées » (incluant les 60 entretiens)	<b>205</b>
Nombre d'entretiens réalisés	<b>60</b>
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	<b>20</b>
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	<b>125</b>

### Etourvy

Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	<b>94</b>
Nombre d'entretiens réalisés	<b>36</b>
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	<b>9</b>
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	<b>49</b>

### Villiers-le-Bois

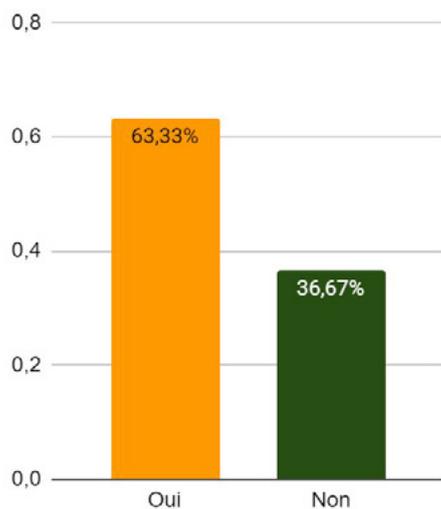
Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	<b>65</b>
Nombre d'entretiens réalisés	<b>12</b>
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	<b>5</b>
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	<b>48</b>

### Balnot-la-Grange

Nombre de portes « toquées » (incluant les entretiens)	<b>46</b>
Nombre d'entretiens réalisés	<b>12</b>
Nombre de conversations sans questionnaire (manque de temps - d'intérêt...)	<b>6</b>
Nombre de portes fermées (absents, résidences secondaires) : avis de passage	<b>28</b>

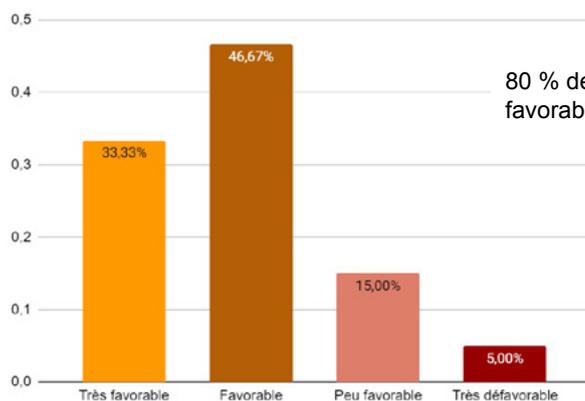
## La perception du projet par les habitants du territoire

### Aviez-vous déjà entendu parler d'agrivoltaïsme ?



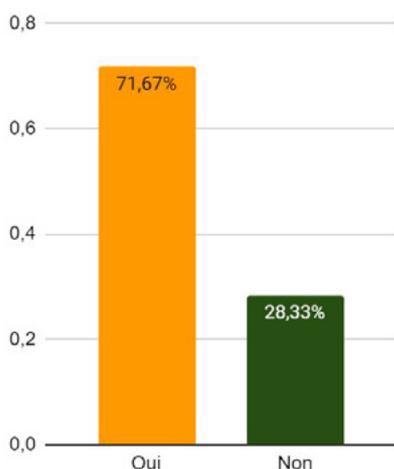
Plus d'un tiers des personnes interrogées ne connaissent pas l'agrivoltaïsme. Elles ont majoritairement trouvé que la coactivité entre production agricole et production d'énergie renouvelable répondait aux défis actuels et futurs de la France.

### Quelle est votre opinion sur l'agrivoltaïsme ?



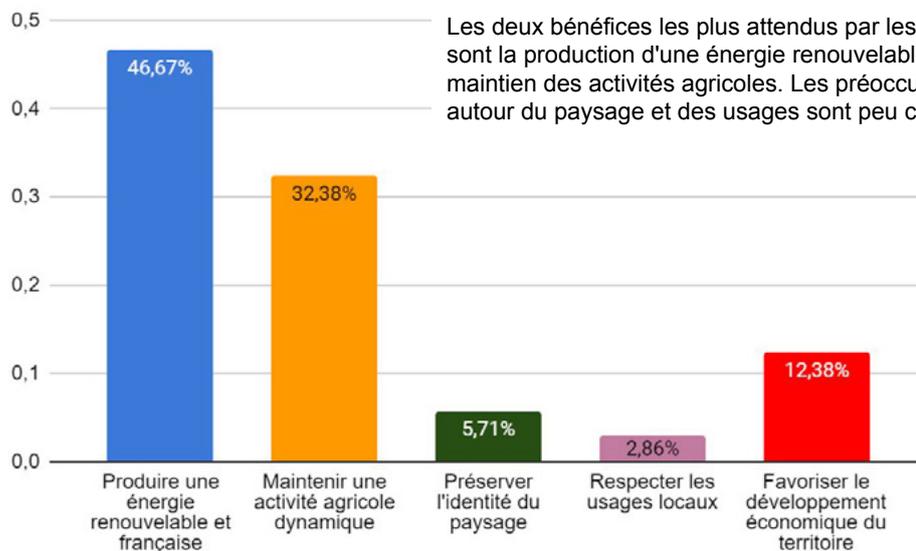
80 % des personnes se disent globalement favorables ou très favorables à l'agrivoltaïsme.

### Avez-vous entendu parler du projet agrivoltaïque de l'Union des agriculteurs ?



Seules 28 % des personnes indiquent ne pas connaître l'existence du projet. La diffusion de la lettre d'information du projet a permis de faire connaître le projet. De plus, comme nous sommes dans des communes peu habitées, de nombreux habitants connaissent un ou plusieurs agriculteurs porteurs de projets.

### Dans ce projet, quel est l'enjeu, bénéfice le plus important pour vous ?



Les deux bénéfices les plus attendus par les sondés sont la production d'une énergie renouvelable et le maintien des activités agricoles. Les préoccupations autour du paysage et des usages sont peu citées.



### Les points positifs de cette action de porte-à-porte :

- Un **bon accueil** pour cette première action, soutien exprimé à un projet local, porté par un collectif d'agriculteurs tournés vers l'avenir (maintien de l'agriculture et énergie durable).
- **L'incarnation du projet** par les agriculteurs compte beaucoup dans ces encouragements.
- Certains considèrent qu'il s'agit d'un **projet privé** et donc qu'ils n'ont pas leur mot à dire, d'où la mise en avant, dans la présentation, de l'exemplarité en matière de concertation, de transparence...
- Le **contexte national et international** (guerre Russie/Ukraine, crise de l'énergie...) est favorable au projet (hausse des prix, dépendance énergétique et souveraineté énergétique...).
- Un certain nombre de personnes sont déjà sensibilisées au photovoltaïque et ont des panneaux à titre individuel.

### Les remarques sur les aménagements énergétiques du territoire et alentour

- Les personnes interviewées nous parlent spontanément :
  - des projets de panneaux photovoltaïques posés en toiture d'exploitations agricoles
  - des **projets éoliens** très critiqués : en comparaison, l'agrivoltaïsme est beaucoup moins impactant.
  - du souhait de poser des panneaux PV en toiture de leurs maisons

### Les questions d'ordre technique soulevées par les interviewés :

- Y-a-t'il une grosse différence de production entre l'hiver et l'été ?
- La provenance et le recyclage des panneaux
- La hauteur des panneaux ?, sont-ils fixes et/ou mobiles ?
- Quelle production électrique ? équivalente à quoi ?

### Les autres questions :

- Quelles sont les retombées financières du projet pour les communes ?
- Gêne éventuelle pour la circulation des animaux
- Quid du financement - qu'est-ce que ça rapporte et à qui ?



DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Mercredi 5 juillet  
de 11h à 15h

Mairie de Villiers-le-Bois

## Permanence d'information



Toutes les informations sur :  
[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)



DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Mercredi 12 juillet  
de 11h à 19h

Mairie de Balnot-la-Grange

## Permanence d'information



Toutes les informations sur :  
[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

# Atelier intégration paysagère

Samedi 24 juin 2023

mairie d'Etourvy



- La concertation publique préalable
- Le projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois
- La démarche GLHD
- L'avancement du projet
- Le diagnostic paysager
- Travaux en sous groupes sur l'insertion paysagère du projet

**Vos contributions sont précieuses !**

**Ordre du jour**

# Concertation préalable volontaire



vous informer  
et vous donner les moyens  
de contribuer !

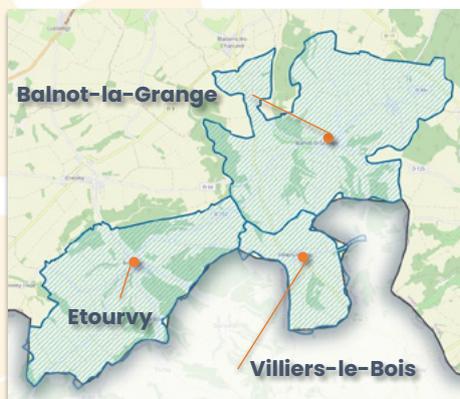
Quand

16 juin 2023

1 mois

18 juillet 2023

Où



co-construire

Le paysage

Les usages

La biodiversité

Tenir compte des contributions pour améliorer le projet

La concertation préalable volontaire

# Les moyens d'information



**GLAD**  
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS  
COMMUNE DE VILLERS-LE-BOIS ET VILLERS-LE-GRANGE  
2023

**AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLTAÏQUES DU SUD-BARROIS, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLAD, vous invite à participer à la concertation de notre projet agrivoltaïque.

**LE PROJET EN UN MOT**  
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, a initié un projet agrivoltaïque sur les communes de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange. Ce projet consiste à installer des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus de parcelles agricoles, permettant ainsi de produire de l'électricité tout en poursuivant l'activité agricole. L'objectif est de créer une synergie entre l'agriculture et la production d'énergie renouvelable, favorisant ainsi la transition énergétique et la résilience des exploitations agricoles.

**LES BÉNÉFICES DU PROJET**  
Le projet agrivoltaïque offre de nombreux avantages :  
- **Production d'énergie verte** : Les panneaux solaires produisent de l'électricité verte, contribuant à la réduction des émissions de CO2.  
- **Optimisation des terres** : L'installation des panneaux permet de maintenir l'activité agricole tout en produisant de l'énergie.  
- **Création d'emplois locaux** : Le projet génère des emplois locaux, favorisant le développement économique de la région.  
- **Amélioration de la résilience** : Le projet contribue à la diversification des revenus des agriculteurs et à la réduction des risques liés aux fluctuations des prix agricoles.

**LA CONSULTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, organise une concertation publique afin de recueillir vos avis et suggestions. Cette concertation est ouverte à tous les citoyens concernés par le projet. Les échanges ont lieu le mardi 16 juin, mercredi 17 juin et jeudi 18 juillet 2023, de 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange. Les échanges sont gratuits et réservés à la concertation. Les échanges ont lieu de 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange. Les échanges sont gratuits et réservés à la concertation.

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET**

**Avis de concertation**



**CONCERTATION PUBLIQUE**  
DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentant 15 exploitations agricoles et la société GLAD, vous invite à participer à la concertation de notre projet agrivoltaïque.

**VOUS INVITENT À PARTICIPER À LA CONCERTATION DE NOTRE PROJET AGRIVOLTAÏQUE**

Durant un mois, nous présentons les objectifs du projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs suggestions, commentaires et contributions.

- Mercredi 14 et samedi 17 juin**  
De 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange.
- Jeudi 15 et dimanche 18 juin**  
De 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange.
- Jeudi 18 juillet 2023**  
De 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange.

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET**

**Affiche**



**LETTRE D'INFORMATION JUIN 2023**  
PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

**EDITO**

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, vous informe de la concertation publique de notre projet agrivoltaïque. Ce projet consiste à installer des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus de parcelles agricoles, permettant ainsi de produire de l'électricité tout en poursuivant l'activité agricole. L'objectif est de créer une synergie entre l'agriculture et la production d'énergie renouvelable, favorisant ainsi la transition énergétique et la résilience des exploitations agricoles.

**LES BÉNÉFICES DU PROJET**  
Le projet agrivoltaïque offre de nombreux avantages :  
- **Production d'énergie verte** : Les panneaux solaires produisent de l'électricité verte, contribuant à la réduction des émissions de CO2.  
- **Optimisation des terres** : L'installation des panneaux permet de maintenir l'activité agricole tout en produisant de l'énergie.  
- **Création d'emplois locaux** : Le projet génère des emplois locaux, favorisant le développement économique de la région.  
- **Amélioration de la résilience** : Le projet contribue à la diversification des revenus des agriculteurs et à la réduction des risques liés aux fluctuations des prix agricoles.

**LA CONSULTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, organise une concertation publique afin de recueillir vos avis et suggestions. Cette concertation est ouverte à tous les citoyens concernés par le projet. Les échanges ont lieu le mardi 16 juin, mercredi 17 juin et jeudi 18 juillet 2023, de 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange. Les échanges sont gratuits et réservés à la concertation.

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET**

**Lettre d'infos**



**PROJET AGRIVOLTAÏQUE**  
DU SUD-BARROIS

L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, vous informe de la concertation publique de notre projet agrivoltaïque. Ce projet consiste à installer des panneaux solaires photovoltaïques au-dessus de parcelles agricoles, permettant ainsi de produire de l'électricité tout en poursuivant l'activité agricole. L'objectif est de créer une synergie entre l'agriculture et la production d'énergie renouvelable, favorisant ainsi la transition énergétique et la résilience des exploitations agricoles.

**LES BÉNÉFICES DU PROJET**  
Le projet agrivoltaïque offre de nombreux avantages :  
- **Production d'énergie verte** : Les panneaux solaires produisent de l'électricité verte, contribuant à la réduction des émissions de CO2.  
- **Optimisation des terres** : L'installation des panneaux permet de maintenir l'activité agricole tout en produisant de l'énergie.  
- **Création d'emplois locaux** : Le projet génère des emplois locaux, favorisant le développement économique de la région.  
- **Amélioration de la résilience** : Le projet contribue à la diversification des revenus des agriculteurs et à la réduction des risques liés aux fluctuations des prix agricoles.

**LA CONSULTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE**  
L'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois, représentée par la société GLAD, organise une concertation publique afin de recueillir vos avis et suggestions. Cette concertation est ouverte à tous les citoyens concernés par le projet. Les échanges ont lieu le mardi 16 juin, mercredi 17 juin et jeudi 18 juillet 2023, de 14h à 18h, à la mairie de Villers-le-Bois et Villers-le-Grange. Les échanges sont gratuits et réservés à la concertation.

**INFORMEZ-VOUS, PARTICIPEZ AUX RENCONTRES, CONTRIBUEZ AU PROJET**

**Exposition**

Le site internet du projet



**Bienvenue sur le site du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois.**

Il s'agit d'un projet agrivoltaïque porté par notre collectif d'agriculteurs du Sud-Barrois sur les communes de Baillois-la-Grange, Etourmy et Villers-le-Bisot déterminés à agir dans les transitions que nous vivons : évolution de l'agriculture et des métiers attachés à cette activité et, plus largement, les transitions écologique et énergétique transforment nos sociétés.

[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)

## La concertation préalable volontaire

### DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



**Porte-à-Porte**  
16-17 juin



**Randonnée**  
18 juin



**Atelier Paysage**  
24 juin



**Atelier Chasse**  
4 juillet



**Permanences**  
5 et 12 juillet



**Bienvenue sur le site du projet agrivoltaïque du Sud-Barrois.**

**Formulaire de contact**

[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)



**GLAD**  
Concertation publique sur le projet agrivoltaïque du sud-barrois.

Registre de contributions du public  
Commune de Villers-le-Bois

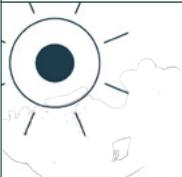
**Registres en mairies**

## La concertation préalable volontaire

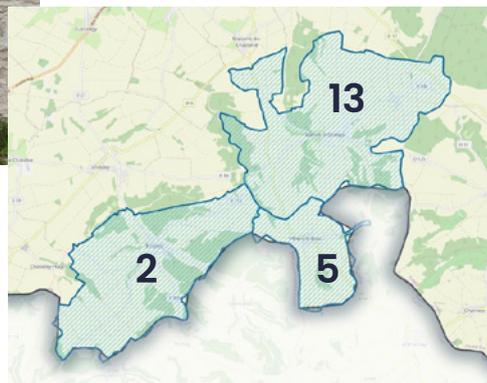
# Projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois

**iddest.**

**GLAD**  
*Cultivateur d'énergie*



**L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois a été créée par un collectif de 15 agriculteurs situés sur les 3 communes**



**fédérer et mobiliser des agriculteurs**

# De fortes contraintes agricoles

Mauvaise qualité agronomique des sols



Broyage de cailloux

Tête de rotation de culture



Différence entre deux parcelles de colza

Nombreux aléas climatiques



Culture de maïs dévastée par la grêle.

**Des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses**

# Notre solution, l'agrivoltaïsme pour



**Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs**



**Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés**



**Mutualiser les ressources**

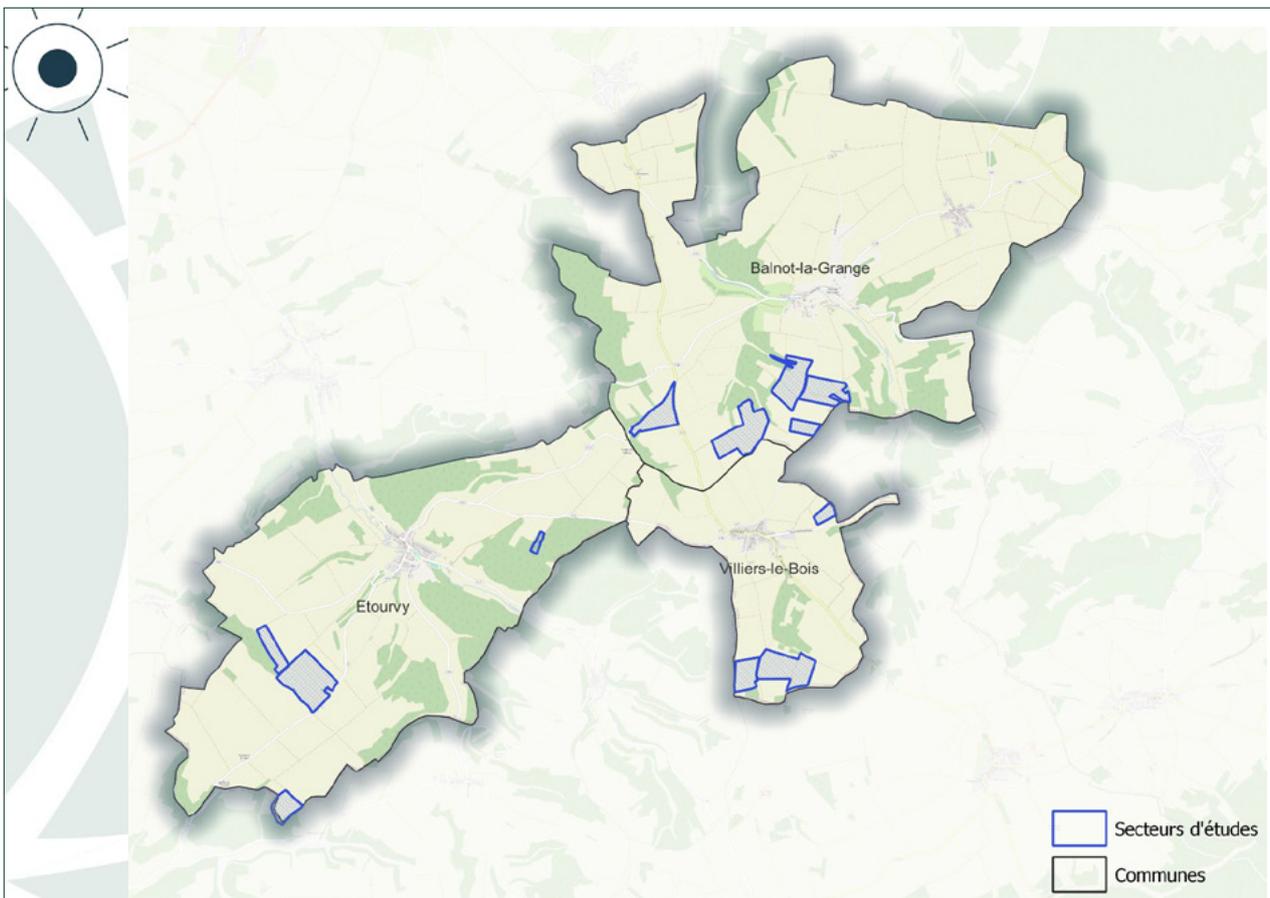


**produire de l'électricité propre et renouvelable**



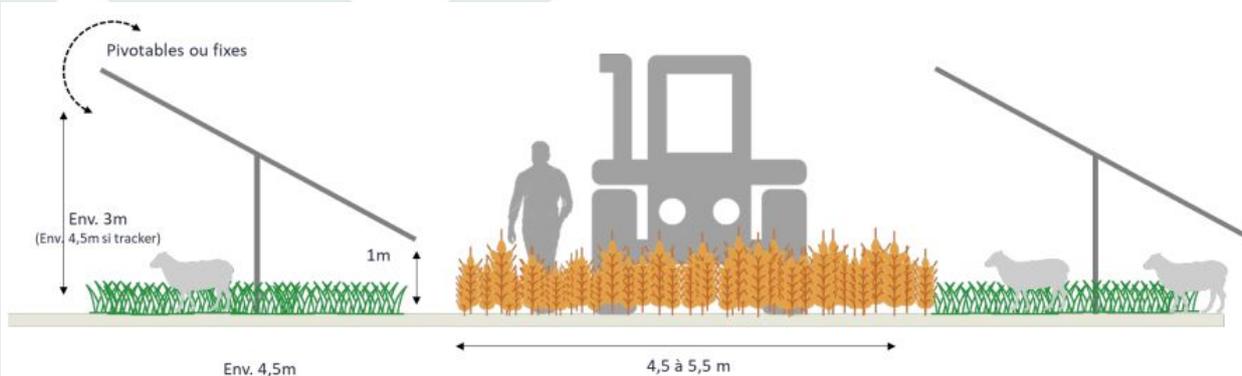
**Créer des retombées économiques pour le territoire**

**Contribuer au développement énergétique durable**



**Périmètre d'étude sur les 3 communes : 220 ha**

une coactivité entre  
production agricole et  
production énergétique



**Pieux frappés en acier  
Sans béton**

**Panneaux : durée de vie de 40 ans  
Plus de 95% du panneau est recyclé  
en France**

**Principe d'installation sur les parcelles agricoles**

# Démarche de développement GLHD

**iddest.**

**GLHD**  
*Cultivateur d'énergie*



GLHD, une entreprise dédiée  
aux énergies renouvelables

**GLHD**  
*Cultivateur d'énergie*

**Société française  
basée en  
Nouvelle-Aquitaine**

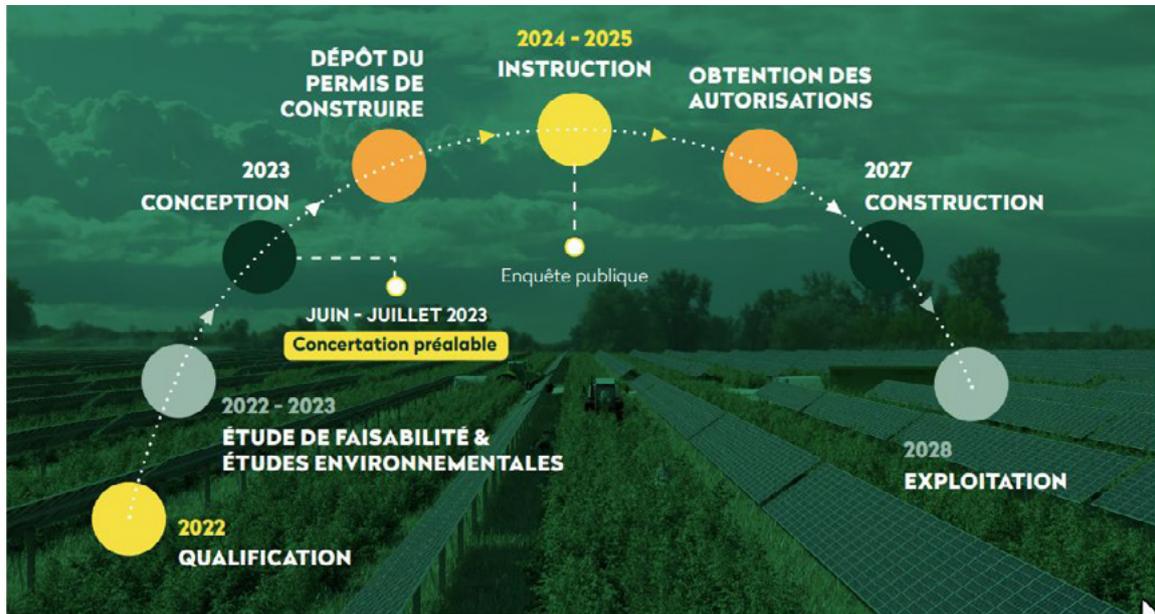
David Portalès  
Jean-Marc Fabius  
Fondateurs  
**20 ans d'expérience  
dans les EnR en  
France et à l'étranger**

 **edf**  
renouvelables

 **cero**

**Avec un modèle économique exempt de subvention  
pour une énergie vertueuse et rentable**

# Le calendrier du projet

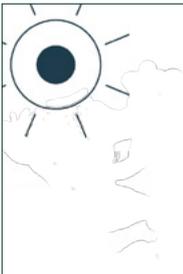


## L'avancement du projet

**iddest.**

**GLAD**  
*Cultivateur d'énergie*





# Prise en compte des impacts potentiels sur les coteaux de l'AOC Champagne

**2021-2023**

Rencontres et échanges avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne



Définition de nouveaux secteurs d'étude

**diminués de 70 ha**

Relance de diagnostics écologiques sur les parties déjà effectuées (printemps-été) pour couvrir les nouveaux secteurs d'étude

## Une attention particulière aux covisibilités



**Partie Ornithologique**

**Phase prénuptiale** : Impacts faibles à modérés

**Phase de nidification** : Impacts modérés à forts  
Préconisations :

- Évitement des zones arborées, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux.
- Réalisation des travaux en dehors de la période de nidification

**Phase postnuptiale** : Impacts faibles à modérés

**Phase hivernale** : Impacts faibles à modérés

Etudes en cours pour **revaloriser la décharge d'Etourvy** (construction d'une zone de réserve écologique)

## Etude en cours du milieu naturel



**Chiroptères**

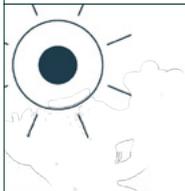
Impacts modérés

Préconisations :

- Conservation des éléments boisés, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux
- Maintien d'un espace important entre et sous les panneaux
- Développement d'une prairie diversifiée sous les panneaux

## Etudes en cours

# Le diagnostic paysager



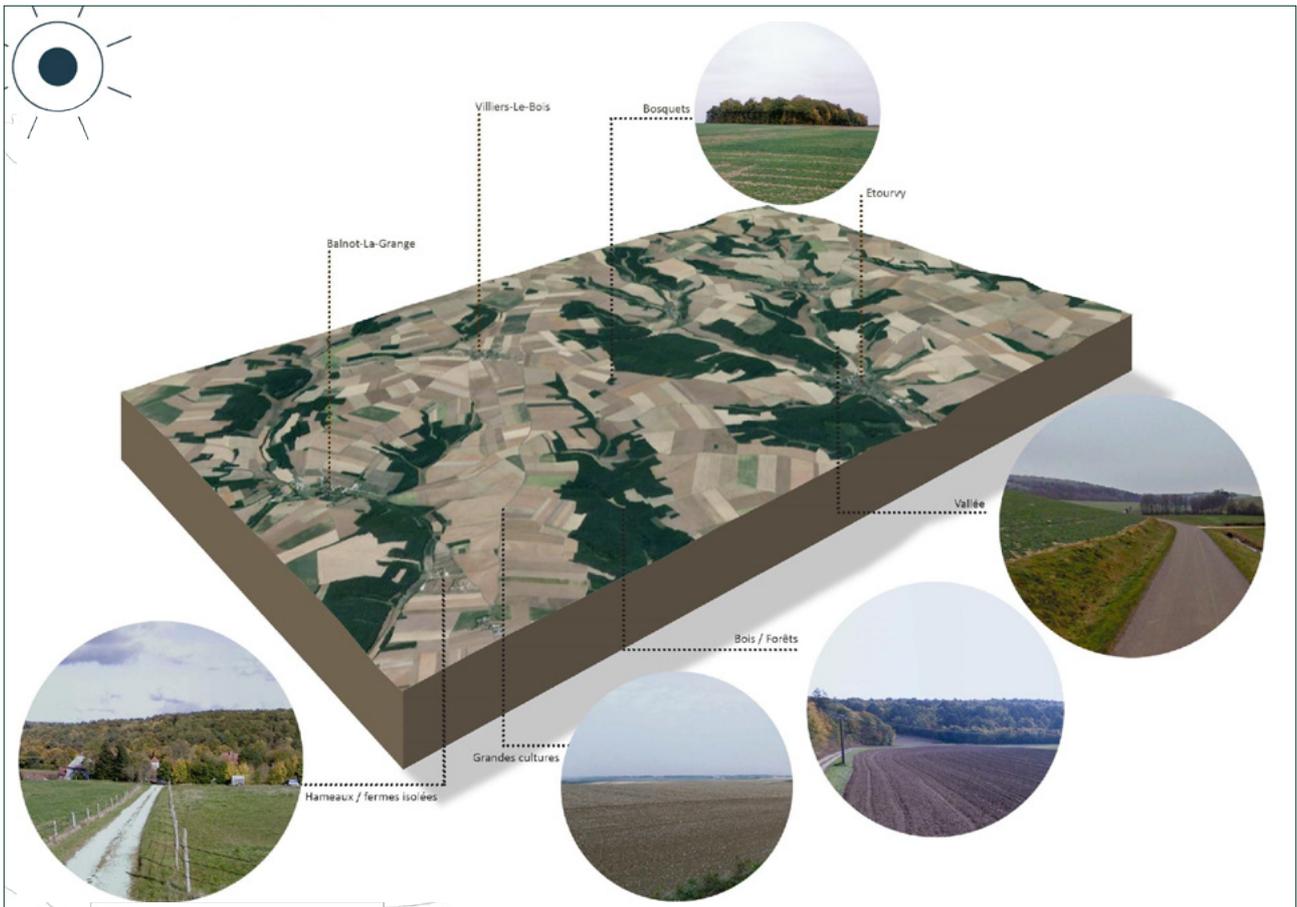
Du relief ...

... et des bois

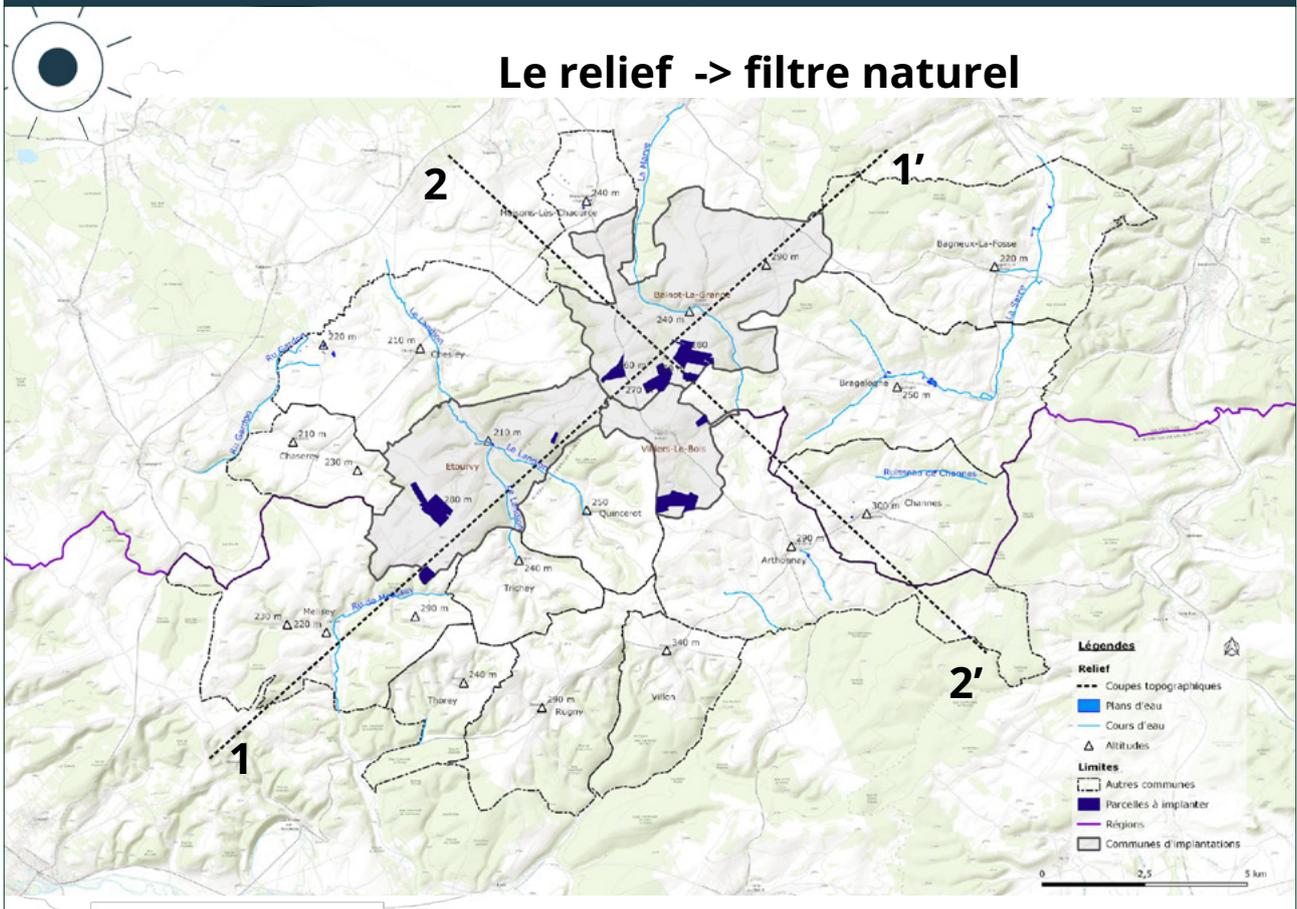


Pour un premier filtre d'intégration naturelle

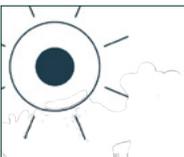
Le paysage du sud - barrois



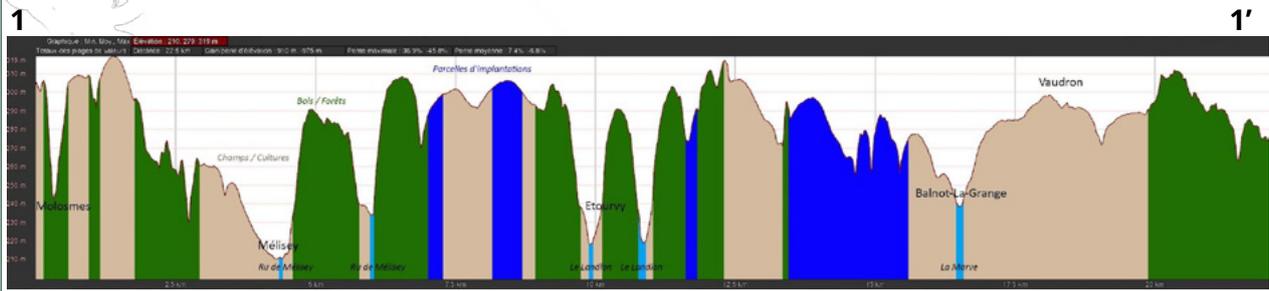
**Le paysage du sud - barrois**



**Le paysage du sud - barrois**



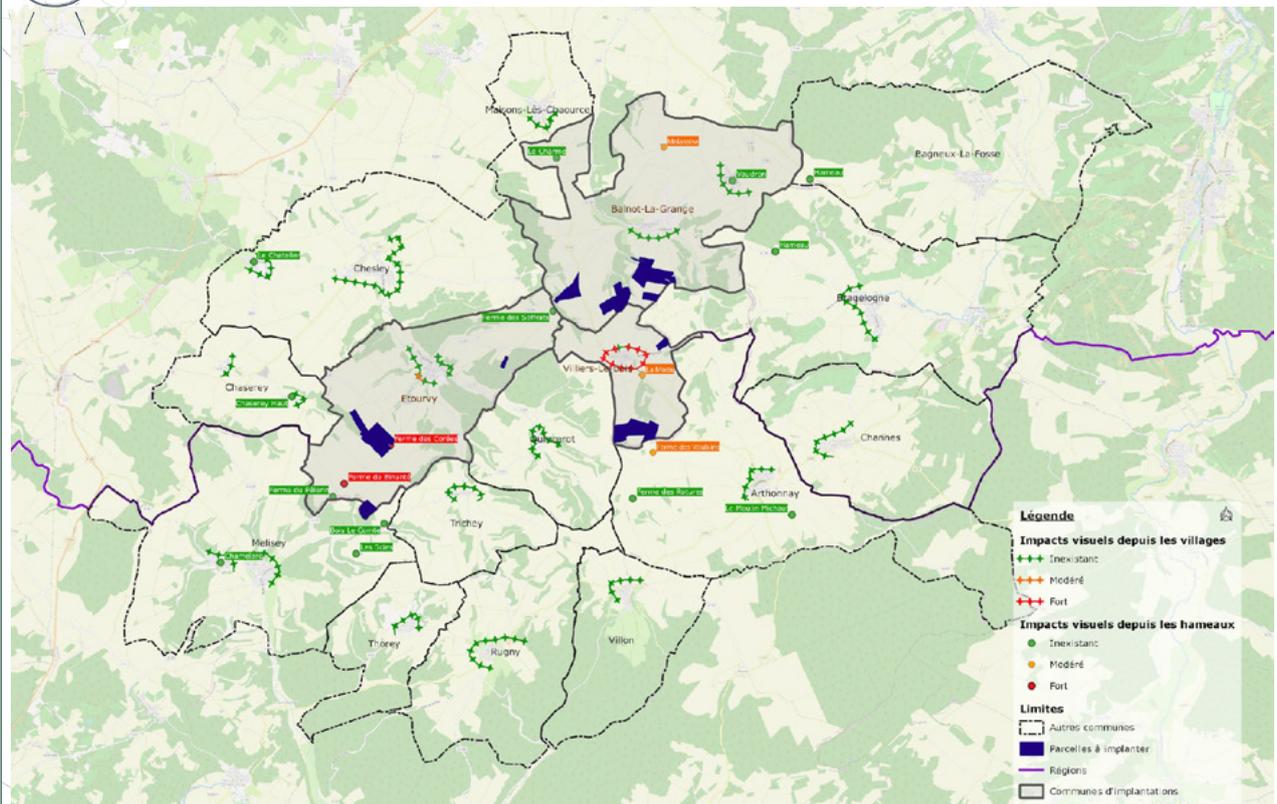
# Le relief -> filtre naturel



## Le paysage du sud - barrois



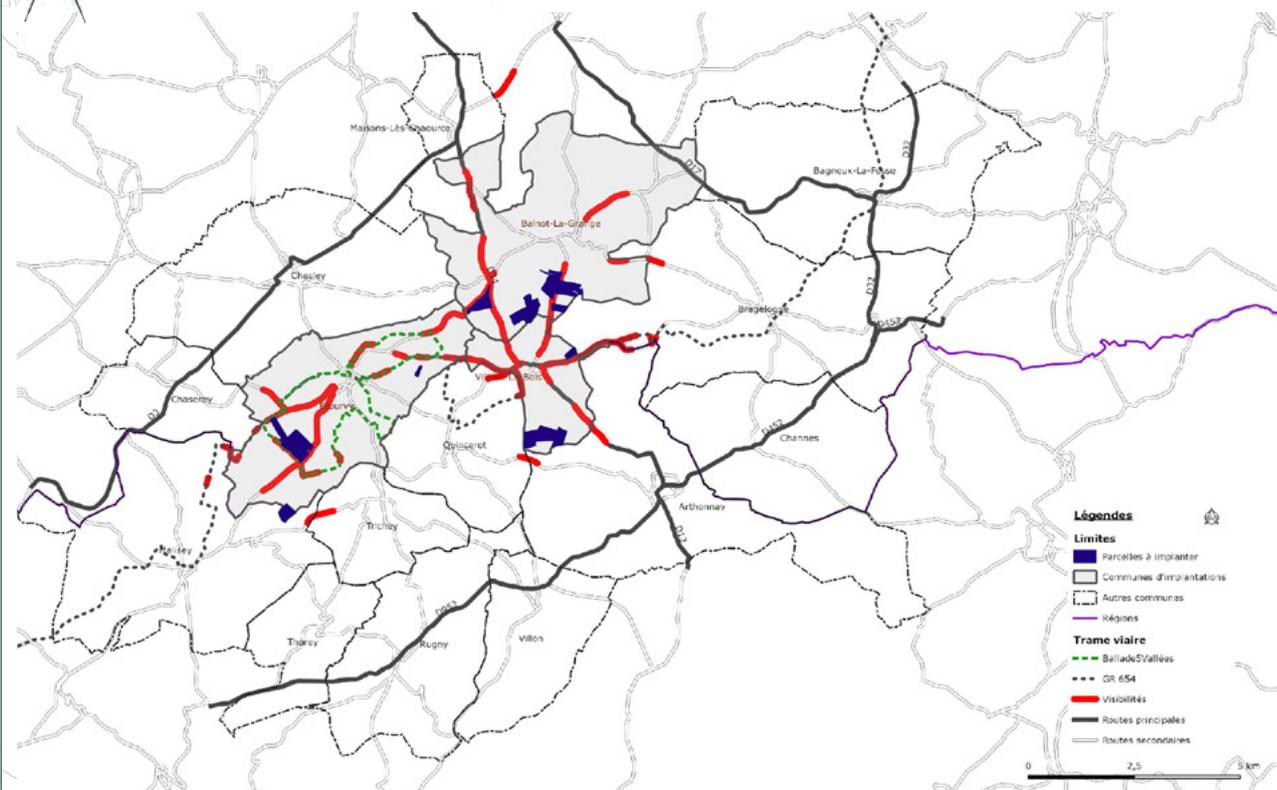
# Impacts visuels depuis les villages et hameaux



## Le paysage du sud - barrois



## Des visibilitées directes depuis les axes de circulations



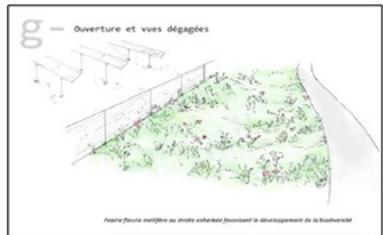
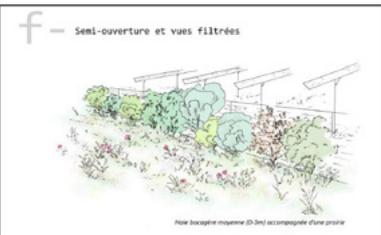
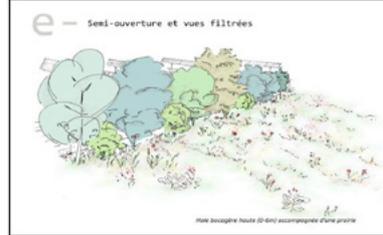
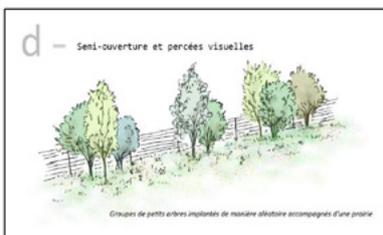
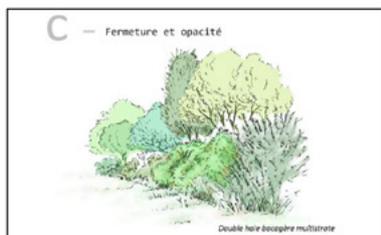
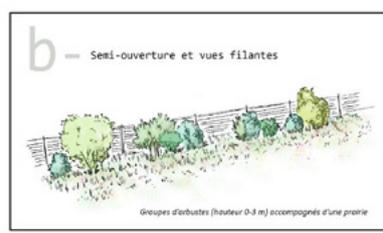
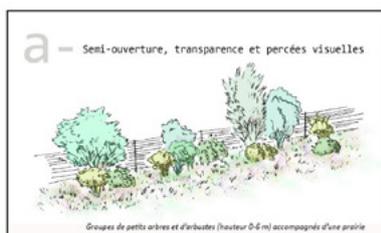
### Le paysage du sud - barrois



## Les intégrations complémentaires

### Au droit des parcelles

### LES 8 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT (classées de a à g)



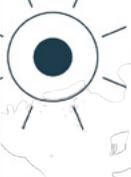
### Le paysage du sud - barrois



## Les intégrations complémentaires



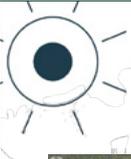
Le paysage du sud - barrois



## Les intégrations complémentaires



Le paysage du sud - barrois



## Les intégrations complémentaires



Le paysage du sud - barrois

# Travaux en sous groupes

**iddest.**

**GLAD**  
*Cultivateur d'énergie*





- 45' de travail
- Désignation d'un rapporteur par groupe
- Sur la base des cartes des zones d'études
- Identifier les enjeux paysagers
  - Zone à "masquer"
  - Zone "visible"
  - Zone à "enjeu pédagogique"
  - Zone d'intérêt : points de vue, chemin de randonnée, etc.
- Restitution 15'

### Travaux en sous-groupes



**Merci pour  
votre  
attention !**





## Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



### Atelier "intégration paysagère"

24 juin 2023

Salle de la mairie d'Etourvy

Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

### Compte - rendu





## Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union Agriculteurs : Clément Coquet
- Paysagiste : Pierre Cugnart
- GLHD : Florian Bourreille

## Participants

- 4 habitants de Villiers-le-Bois
- 4 habitants d'Etourvy
- M. le Maire de Balnot-la-Grange
- 3 agriculteurs

## Ordre du jour

- |   |        |
|---|--------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de la concertation préalable volontaire</li><li>• Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois (UPASB)</li><li>• La démarche GLHD</li><li>• L'avancement du projet</li><li>• Questions-Réponses sur le projet</li><li>• Le diagnostic paysager</li><li>• Questions-Réponses sur le diagnostic paysager</li></ul> | } 1h10 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux en groupe sur l'insertion paysagère du projet</li></ul>   | } 1h   |

**2**

## Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier :

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors de la randonnée d'Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails



## Echanges avec la salle

### Communication et concertation

Un habitant d'Etourvy n'a eu ni visite ni document dans sa boîte aux lettres. Iddest a présenté le dispositif multiple mis en place pour informer l'ensemble de la population des 3 communes :

- Affiches et avis de concertation
- Distribution d'un dépliant d'information en boîtes aux lettres effectué par GLHD car les prestataires de La Poste ne sont pas fiables dans les communes rurales
- Visites en porte-à-porte sur 2 jours
- Site internet
- Relais par les 15 agriculteurs, porteurs du projet

Il est reconnu de la part de nombreux participants que ces initiatives multipliées ont contribué à une communication forte du projet.

Dans le cadre de cet échange, il a été rappelé que **cette concertation n'est pas obligatoire**. GLHD et l'UPASB ont souhaité avoir un dispositif ambitieux pour informer et concerter le plus largement possible avec les habitants et les acteurs du territoire.

L'objectif est d'en faire un projet de territoire fédérateur enrichi par les contributions de tous.

### La société GLHD, maître d'ouvrage du projet

A la question "Que veut dire GLHD ?", Florian Bourreille a précisé l'historique de la société Green Lighthouse Développement (GLHD), spécialisée dans le développement des énergies renouvelables. Ce nom anglophone date de l'époque où les deux fondateurs de l'entreprise développaient des projets à l'international et il y avait un besoin d'avoir un nom compréhensible aussi bien en Asie qu'en Amérique du Sud. La société est bien française, son siège est à Bordeaux et l'un de ses deux principaux actionnaires est EDF RE.

13

### Installation photovoltaïque dans les parcelles agricoles

#### Quelle hauteur auront les panneaux ?

En cas d'installation de panneaux fixes, ils ont une hauteur d'environ 3m50.

Dans le cas de trackers solaires, ou suiveurs solaires, il s'agit de panneaux photovoltaïques montés sur un bras articulé qui suivent la progression du soleil tout au long de la journée. Ce faisant, le panneau dispose de plages de production plus étendues et peut maximiser sa production d'électricité. Leur hauteur maximale est d'environ 4m50.

#### Ces installations font-elles du bruit ?

Les panneaux solaires en tant que tels ne produisent aucun bruit, seuls les mouvements des trackers peuvent en générer, mais ils ne sont pas audibles depuis l'extérieur des îlots agrivoltaïques.

#### Comment se fait le raccordement au réseau électrique ?

Le réseau de distribution est souterrain avec des câbles qui rejoignent un point de livraison ad hoc puis le poste source RTE à Tonnerre.

#### Pourquoi ne pas mettre des murs plutôt que des clôtures autour des parcelles concernées ?

Il y a une obligation réglementaire d'installer une clôture sécurisée qui doit empêcher les intrusions humaines, donc d'une hauteur minimale de 2m à 2m50. Un mur plein de cette hauteur va avoir un impact visuel fortement négatif.

D'autre part les clôtures doivent être non occultantes et non imperméabilisantes afin de permettre notamment le passage de la petite faune et de préserver les continuités écologiques.



### **Distribution des surfaces d'étude sur les 3 communes**

Un habitant d'Etourvy a demandé quelle était la surface d'étude sur sa commune. Les agriculteurs présents lui ont répondu qu'aujourd'hui elle était d'environ 40 hectares.

### **Information des Associations de protection de la nature**

*Comment se fait l'information des associations de protection de la nature et en particulier ornithologiques?*

Le projet est soumis à de nombreuses instances administratives et en particulier à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) de l'Aube. Celle-ci a souvent dans sa composition des associations de protection de la nature. Vous pouvez consulter la liste de ses membres sur le site internet de la préfecture de l'Aube.

### **Aménagement de haltes, de tables d'orientation**

*Si des aire de repos peuvent être proposées le long de certaines parcelles, des tables d'orientation sont elles envisageables, en lien avec l'office de tourisme ?*

C'est une bonne idée car elle permet de situer les éléments remarquables du paysage des alentours. Dans le travail en groupe nous étudierons ensemble les localisations potentielles.

## **Travail en groupe**

### **Supports pédagogiques :**

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it permettant d'indiquer les zones à « masquer », à « enjeu pédagogique » et « autres enjeux » (chemins de randonnées, passage d'animaux...).

**4**

### **Modalités et règles du jeu du travail en groupe.**

Une grande table

2 animateurs lddest

3 thématiques à traiter sur les cartes :

- Les usages actuels (piétons, cycles, voitures...)
- Les points d'attention (Impacts visuels suivant les localisations et les modes de circulation)
- Les opportunités (plantations, aménagements, signalétique...)

Pour chaque idée:

1. Placez une gommette
2. Créez la légende correspondante

En parallèle, les animateurs prennent des notes.

## Travaux cartographiques

### Commune d'Etourvy



5

#### Principales préconisations

De Melisey à Etourvy (D213)

Planter des arbres au sud de la parcelle P2 pour réaliser un mur végétal avec les bois à côté.

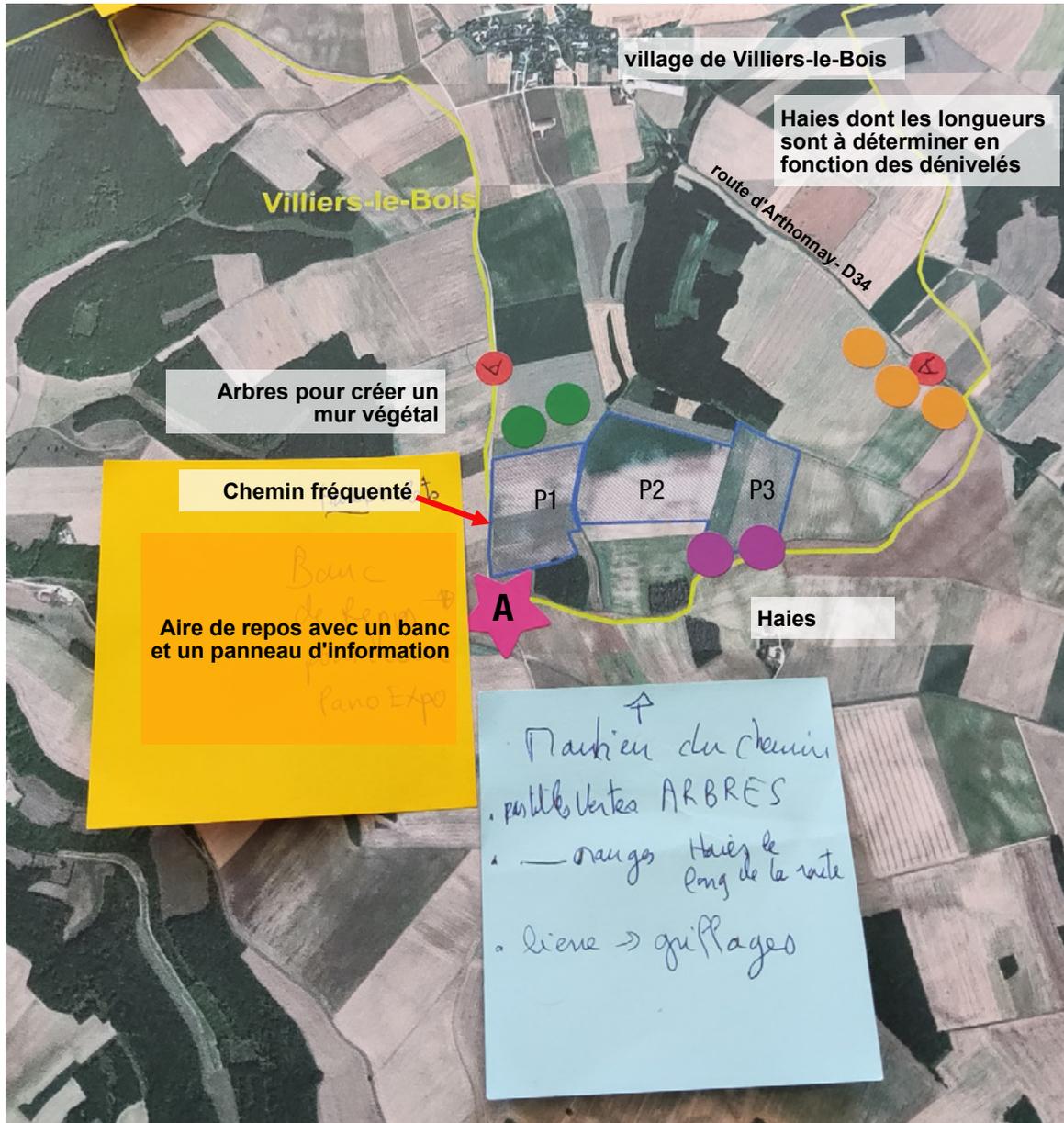
Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles

Réduire les impacts visuels de la parcelle P3 sur la ferme du Pèlerin par la plantation de haies

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle passe à côté de la parcelle P1. Il serait opportun d'aménager une aire de repos pédagogique (A) sur cet axe majeur de randonnée. Parmi les équipements possibles on peut avoir :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation
- ...

## Commune de Villiers-le-Bois



6

### Principales préconisations

#### Route d'Arthonnay - D34

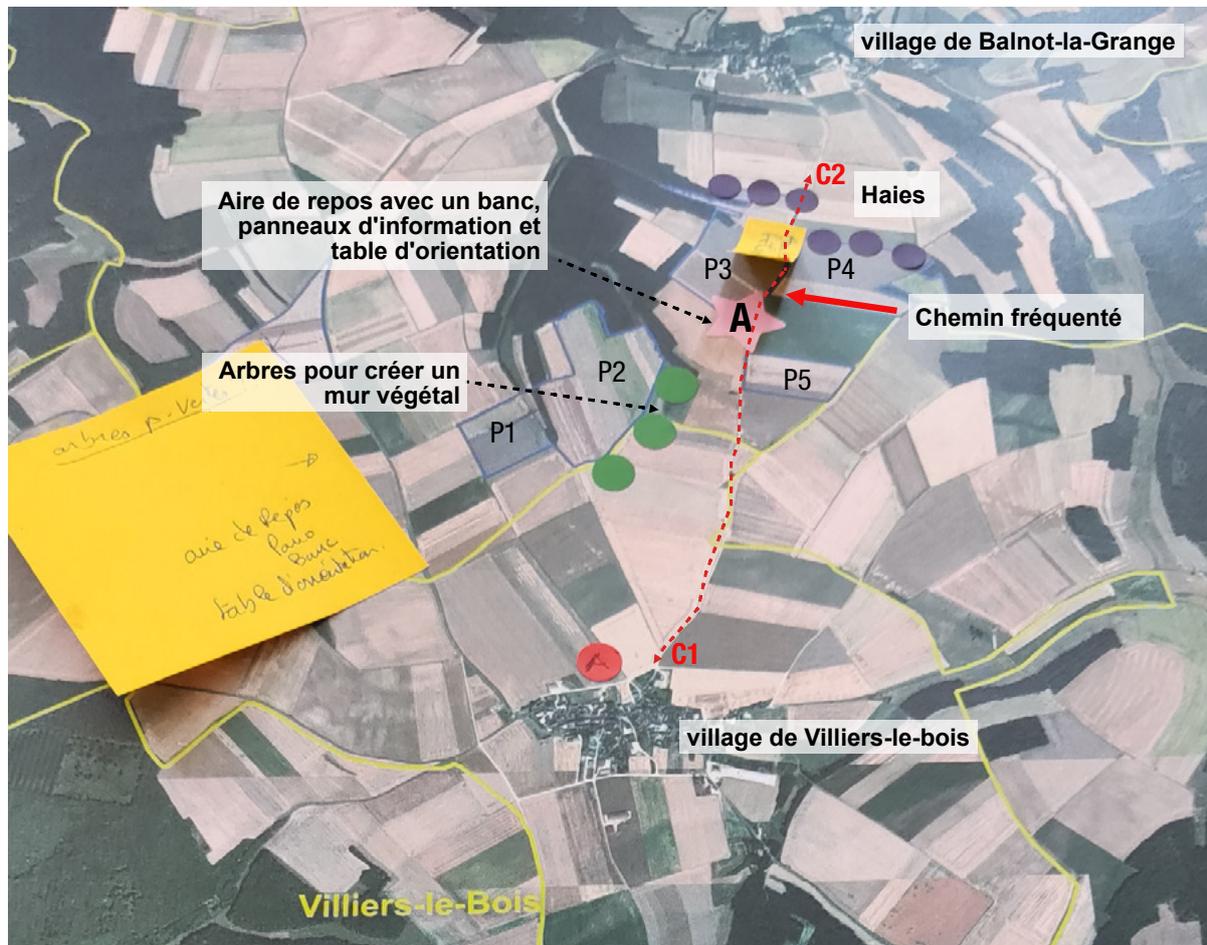
Installer des haies pour diminuer l'impact visuel pour les véhicules et cycles à la frontière des départements de l'Aube et de l'Yonne. Si ce n'est pas possible le long de la route alors les implanter au droit de la parcelles P3.

Implanter des arbres au Nord de la parcelle P1 pour éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au sud de la parcelle P1 très visible du sud.

Aménager une petite aire de repos sur le chemin fréquenté à l'angle sud-ouest de la parcelle P1.

## Commune de Balnot-la-Grange



17

### Principales préconisations

Planter des arbres à l'ouest de la parcelle P2 pour continuer la barrière forestière et éviter les impacts visuels depuis le village de Villiers-le-Bois.

Installer des haies au nord des parcelles P3 et P4 même si elles sont peu visibles depuis le village de Balnot-la-Grange.

Aménager une aire de repos pédagogique (A) sur le chemin C1-C2 entre les deux villages. A cet endroit là on a un panorama sur le paysage à 360° :

- bancs / table de pique-nique
- panneaux d'informations touristiques
- panneaux pédagogiques sur l'agrivoltaïsme
- une table d'orientation



## Les enseignements de l'atelier

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera entre autre les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de cette démarche. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes.

Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements complémentaires (plantations, mobiliers, signalétiques...).



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

# Atelier activités chasse

Mardi 4 juillet 2023

mairie d'Etourvy

**iddest.**



**GLHD**  
*Cultivateur d'avenir*



- La concertation préalable volontaire
- Le projet agrivoltaique de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois
- La démarche GLHD
- L'avancement du projet
- **Questions diverses**
- Travaux en sous groupes sur les activités chasse autour du projet

**Vos contributions sont précieuses !**

**Ordre du jour**

# Concertation préalable volontaire

**iddest.**



**GLAD**  
*Collecteur d'énergie*

**vous informer  
et vous donner les moyens  
de contribuer !**

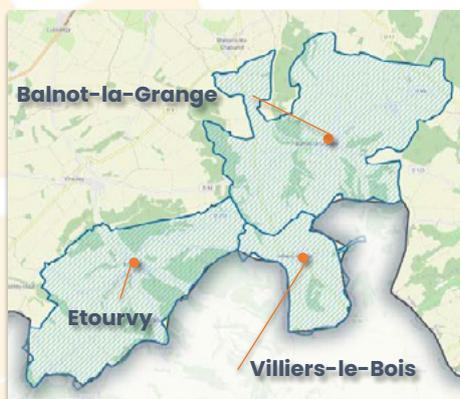
**Quand**

16 juin 2023

1 mois

18 juillet 2023

**Où**



**co-construire**

Le paysage

Les usages

La biodiversité

**Tenir compte des contributions pour améliorer le projet**

**La concertation préalable volontaire**

# Les moyens d'information



Avis de concertation



Affiche



Lettre d'infos



Exposition

Le site internet du projet



[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)

## La concertation pré-alable volontaire

### DU 16 JUIN AU 18 JUILLET 2023 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



Porte-à-Porte  
16-17 juin



Randonnée  
18 juin



Atelier Paysage  
24 juin



Atelier Chasse  
4 juillet



Permanences  
5 et 12 juillet



[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)



Registres en mairies

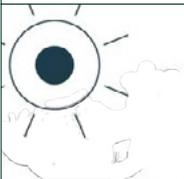
## La concertation pré-alable volontaire

# Projet agrivoltaïque de l'Union des Producteurs agrivoltaïques du Sud-Barrois

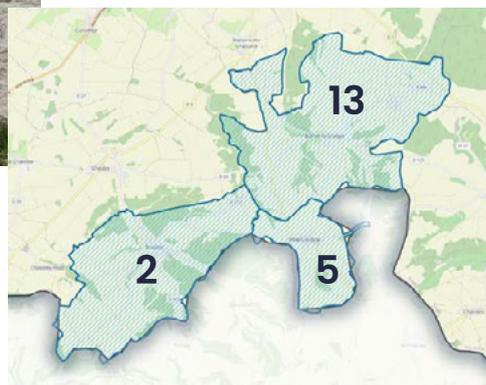
**iddest.**



**GLAD**  
*Cultivateur d'énergie*



L'Union des Producteurs Agrivoltaïques du Sud-Barrois a été créée par un collectif de 15 agriculteurs situés sur les 3 communes



**Fédérer et mobiliser des agriculteurs**

# De fortes contraintes agricoles

Mauvaise qualité agronomique des sols



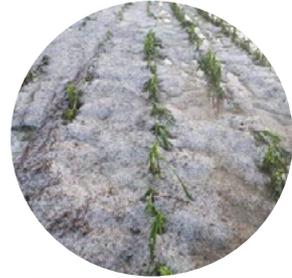
Broyage de cailloux

Tête de rotation de culture



Différence entre deux parcelles de colza

Nombreux aléas climatiques



Culture de maïs dévastée par la grêle.

Des terres à faibles rendements, peu profondes et caillouteuses

# Notre solution, l'agrivoltaïsme pour



Pérenniser les exploitations et installer de jeunes agriculteurs



Avoir des cultures adaptées et créer de nouveaux débouchés



Mutualiser les ressources



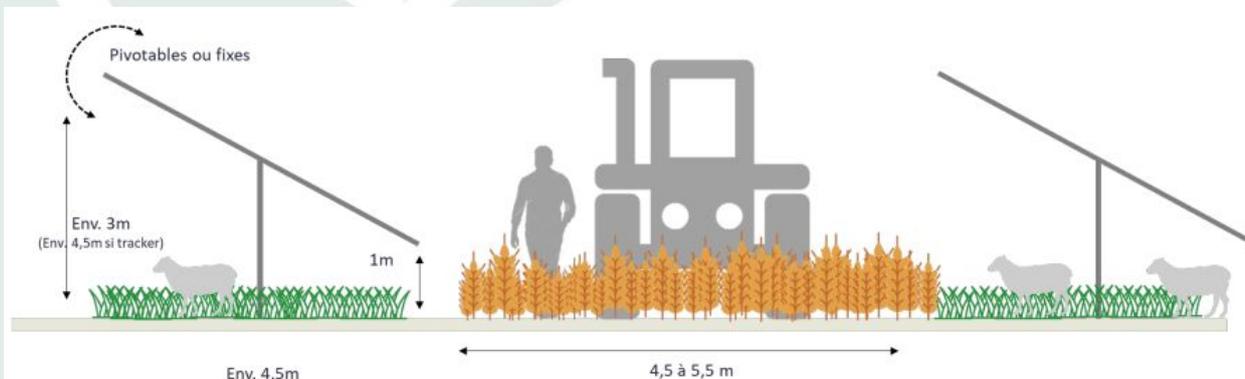
produire de l'électricité propre et renouvelable



Créer des retombées économiques pour le territoire

Contribuer au développement énergétique durable

# une coactivité entre production agricole et production énergétique



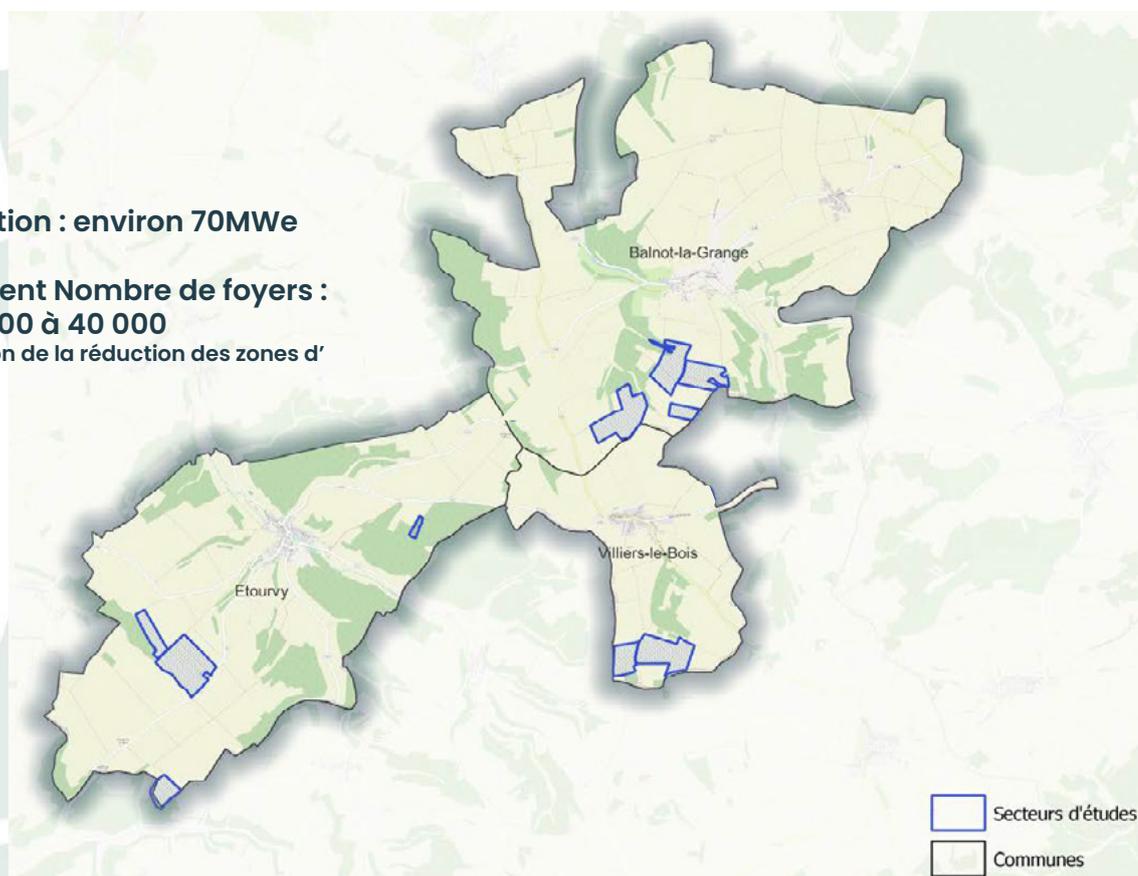
Pieux frappés en acier  
Sans béton

Panneaux : durée de vie de 40 ans  
Plus de 95% du panneau est recyclé  
en France

## Principe d'installation sur les parcelles agricoles

Production : environ 70MWe

Equivalent Nombre de foyers :  
de 20 000 à 40 000  
en fonction de la réduction des zones d'  
études



Périmètre d'étude sur les 3 communes : 220 ha

# Démarche de développement GLHD

**iddest.**



**GLHD**  
*Cultivateur d'énergie*

## GLHD, une entreprise dédiée aux énergies renouvelables



**Société française  
basée en  
Nouvelle-Aquitaine**

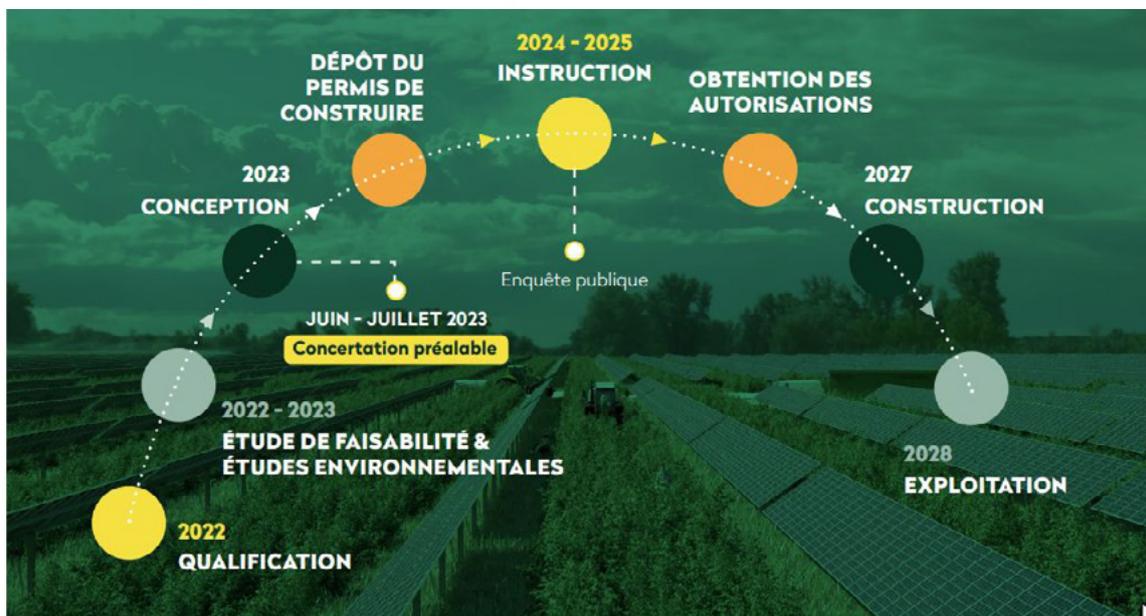
**David Portalès  
Jean-Marc Fabius  
Fondateurs**

**20 ans d'expérience  
dans les EnR en  
France et à l'étranger**



**Avec un modèle économique exempt de subvention  
pour une énergie vertueuse et rentable**

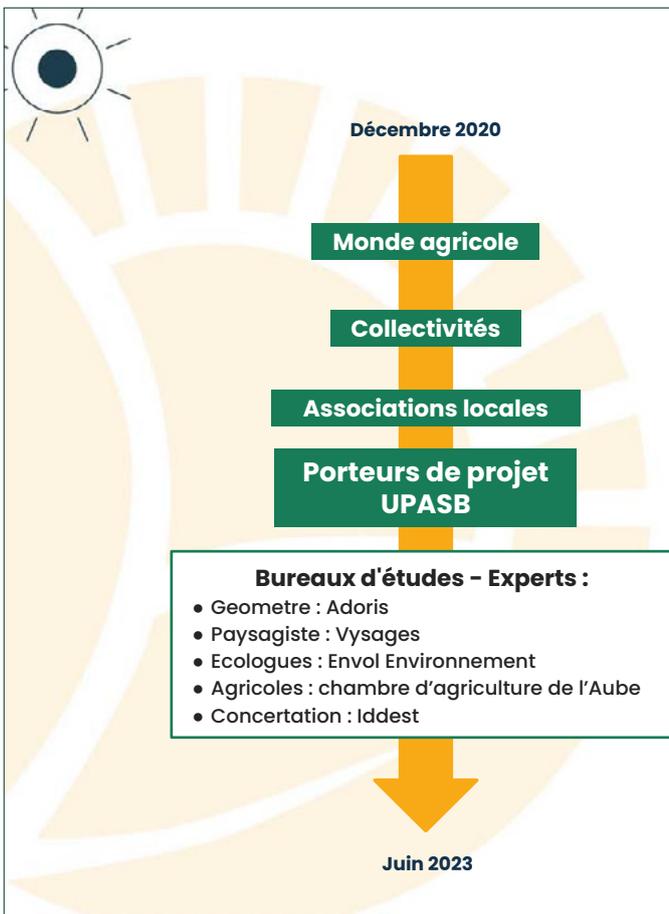
# Le calendrier du projet



## L'avancement du projet



# La concertation préalable technique



## La concertation préalable technique

technique

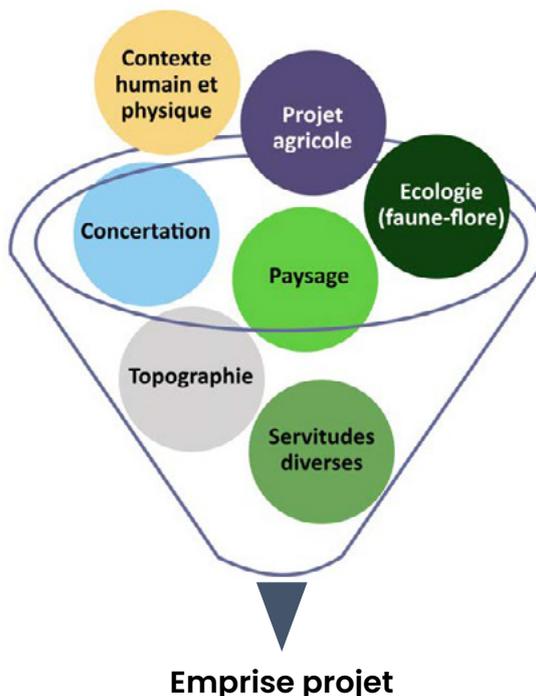
# LA DÉMARCHE ERC : intégrer l'ensemble des enjeux

### La séquence "éviter, réduire, compenser" (ERC)

- Eviter les atteintes à l'environnement
- Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées
- Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

### GLHD pratique systématiquement l'évitement

"Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait."



## Le développement d'un projet GLHD

# Prise en compte des impacts potentiels sur les coteaux de l'AOC Champagne

2021-2023

Rencontres et échanges avec le Syndicat Général des Vignerons de la Champagne



Définition de nouveaux secteurs d'étude

**diminués de 70 ha**

Relance de diagnostics écologiques sur les parties déjà effectuées (printemps-été) pour couvrir les nouveaux secteurs d'étude

Une attention particulière aux covisibilités

## Etudes en cours du milieu naturel



Partie Ornithologique

Phase prénuptiale  
Phase postnuptiale  
Phase hivernale

Impacts faibles à modérés

**Phase de nidification** : Impacts modérés à forts

Préconisations :

- Évitement des zones arborées, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux.
- Réalisation des travaux en dehors de la période de nidification

Etudes en cours pour **revaloriser la décharge d'Étourvy** (construction d'une zone de réserve écologique)



**Chiroptères**

Impacts modérés

Préconisations :

- Conservation des éléments boisés, maintien d'un espace entre les lisières et les panneaux
- Maintien d'un espace important entre et sous les panneaux
- Développement d'une prairie diversifiée sous les panneaux

Etudes en cours

# Travaux en sous groupes

**iddest.**



**GLAD**  
*Cultivateur d'énergie*

## Travail en 2 groupes

### 2 tables

1 animateur par table  
3 thématiques à traiter  
sur les cartes



3 périodes de 15 min  
Pour traiter

les 3 thématiques :

**Les usages actuels**

**Les points d'attention**

**Les opportunités**

Pour chaque idée :

1. Placez une gommette
2. Inscrivez un numéro
3. Créez la légende correspondante

En parallèle, l'animateur prend des  
notes

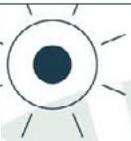
**Retour en plénière  
(15')**

1 rapporteur par table

Partage des idées  
fortes

Restitution et mise en  
commun des groupes





## Les thématiques

### Quels usages actuels du territoire ?

- Types de chasses,
- Zones de chasse,
- Accès,
- Réglementation,
- Zone de parking,
- Chemins empruntés...

### Quels points d'attention ?

- Surfaces chassables aux emplacements des centrales photovoltaïques clôturées,
- Modification des déplacements de la faune,
- Zones à enjeux,
- Couloir de circulation de la faune,
- Prescriptions flore...

### Quelles opportunités pour l'activité chasse ?

- Solutions pour minimiser les impacts, rétablir l'activité chasse,
- Créer des réserves/zone de reproduction (ex: taille des mailles de clôture),
- La perméabilité du territoire (accès, clôtures...),
- Le maintien et le renforcement des corridors écologiques,
- Les nouveaux usages envisageables...

### Travaux en sous-groupes



# Merci pour votre attention !





## Projet agrivoltaïque du Sud-Barrois



### Atelier "activités chasse"

04 juillet 2023

Salle du conseil de la mairie d'Etourvy  
Communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance

### Compte rendu





### Animateurs

- Iddest : Ahmed Gueroui, Jérôme Lavaux
- Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois : Clément Coquet
- GLHD : Florian Bourrelle, Nicolas Khorsi-Darroussat

### Participants

- Société de chasse de Villiers-le-Bois : 4 chasseurs
- Société de chasse de Balnot-la-Grange : 1 chasseur
- Société de chasse d'Etourvy : 6 chasseurs
- Société de chasse privée d'Etourvy : 1 chasseur
- 1 habitant d'Etourvy
- 1 habitant de Lagesse

Observateurs : 3 collaborateurs GLHD

### Ordre du jour

- Présentation de la concertation préalable volontaire
- Le projet de l'Union des Producteurs Agrivoltaiques du Sud-Barrois (UPASB) 45 min
- La démarche GLHD
- L'avancement du projet
- Travaux en groupe sur les activités chasse aux alentours du projet 1h

### Communication de l'atelier

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier (voir Présentation)

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois communes
- Distribution d'un dépliant d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des ateliers de concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information le 18 juin lors d'une randonnée Etourvy avec appel à venir à l'atelier
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- Invitations par mails et par téléphone

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

### Travail en groupe

#### Supports pédagogiques :

- Carte format A0 (120x84cm) des trois communes avec les zones d'études
- Cartes A3 de chaque commune avec les zones d'études
- Pastilles, gommettes, post-it pour localiser les différentes zones

#### Modalités et règles du jeu du travail en groupe.

**2 tables**  
2 animateurs par table  
3 thématiques à traiter sur les cartes

**3 périodes de 15 min**  
Pour traiter les 3 thématiques :

1. Les usages actuels
2. Les points d'attention
3. Les opportunités

Travail sur carte :

Pour chaque idée :

1. Placez une gommette
2. Inscrivez un numéro
3. Créez la légende correspondante

En parallèle, l'animateur prend des notes

**Retour en plénière (15')**

1 rapporteur par table  
Partage des idées fortes  
Restitution et mise en commun des groupes

#### Quels usages actuels du territoire ?

- Types de chasses,
- Zones de chasse,
- Accès,
- Réglementation,
- Zone de parking,
- Chemins empruntés...

#### Quels points d'attention ?

- Surfaces chassables aux emplacements des centrales photovoltaïques clôturées,
- Modification des déplacements de la faune,
- Zones à enjeux,
- Couloir de circulation de la faune,
- Prescriptions flore...

#### Quelles opportunités pour l'activité chasse ?

- Solutions pour minimiser les impacts, rétablir l'activité chasse,
- Création de réserve/zone de reproduction (ex: taille des mailles de clôture),
- La perméabilité du territoire (accès, clôtures...),
- Le maintien et le renforcement des corridors écologiques,
- Les nouveaux usages envisageables...

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023



### Travaux cartographiques

#### Commune d'Etourvy

Sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle  
Aire de repos pédagogique à repositionner à cet emplacement

village d'Etourvy

route de Melisey - D213

décharge sauvage

chemin de débardage à installer pour accès aux parcelles (miradors)

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

#### Usages actuels

Le projet a peu d'impact sur l'activité chasse. L'Association Communale de Chasse Agréée a de très bonnes relations avec les propriétaires des parcelles du projet agrivoltaique.

#### Points d'attention

Au sud des parcelles P1 et P2, l'activité chasse sera restreinte en lisière des bois. Un membre de la société de chasse privée fait remarquer qu'on pourrait être à portée de tir des panneaux photovoltaïques.

La localisation d'une aire de repos en lisière du bois, sur le chemin de Compostelle n'est pas souhaitable. Elle est située dans un point bas avec peu de visibilité pour les promeneurs comme pour les chasseurs. Il est proposé de la remonter d'une centaine de mètres, au niveau de la cabane du cantonnier. Cet emplacement donnera plus de panorama aux randonneurs.

Les clôtures doivent laisser passer le petit gibier.

La parcelle P3 est en limite de la commune de Melisey. Un échange avec les chasseurs de cette commune serait bénéfique au projet.

Au nord-est de la commune, l'installation d'une base logistique à la place de la décharge sauvage est une bonne idée mais les servitudes de passages (chemin de débardage pour le transport des arbres abattus) doivent être maintenues.

#### Opportunités

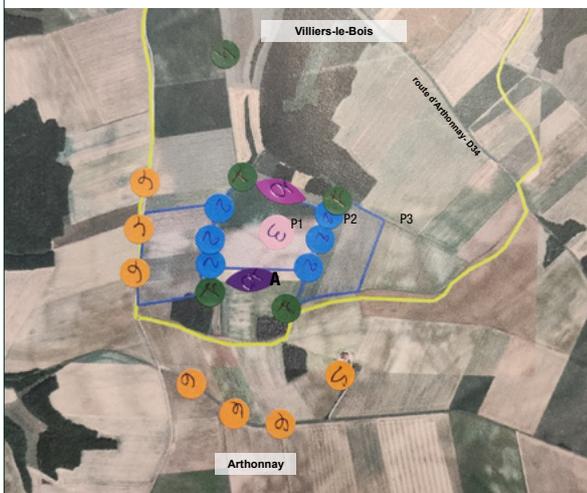
Installer une jachère faunistique entre les bois et les clôtures (P1+P2) pour constituer un îlot de biodiversité. Il apporte de la nourriture et un abri en toute saison pour de nombreuses espèces sauvages. Il permet également de limiter les dégâts aux cultures causés par le gibier.

Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier. Elles peuvent être situées autour des parcelles et le long de la D213 en amont et en aval des îlots agrivoltaiques. Elles serviront aussi à diminuer les impacts visuels des installations.

C'est l'occasion d'installer des miradors (prix très peu élevé) le long des bois frontaliers et autour des champs.

Projet agrivoltaique du Sud-Barrois : Compte-rendu de l'Atelier Chasse du 04-07-2023

Commune de Villiers-le-Bois



16

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomme	Contributions
Villiers-le-Bois	Usages actuels	1 (x4)	Zones de placement pendant l'activité chasse à proximité de la zone d'étude du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	2	Chemins existants empruntés par les faunes
Villiers-le-Bois	Usages actuels	3	Zone de chasse de lièvres (forte présence naturelle)
Villiers-le-Bois	Opportunités	2	Chemins à maintenir pour créer des passages de faunes après implantation de l'emprise du projet
Villiers-le-Bois	Usages actuels	4	Chemin d'accès à la zone de chasse, emprunté à pied par les chasseurs
Villiers-le-Bois	Points d'attention	5	Présence d'une ferme habitée (empêchant les tirs dans cette direction)
Villiers-le-Bois	Points d'attention	6	Présence de 2 routes qui encerclent la zone de chasse actuelle, par précaution pas de tirs dans cette direction
Villiers-le-Bois	Points d'attention	10	Zones où les tirs seront impossibles en direction du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Demande de compensation pour la société de chasse
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Organiser des lâchers de petits gibiers, en particulier des faisans d'eau tous les mois d'août
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Si compatibilité avec les cultures, suggestion de mettre en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Des volières anglaises pour relancer la chasse d'animaux naturelles et diminuer les animaux d'élevage, dits « de tir »
Villiers-le-Bois	Opportunités	3	Adapter la maille de la clôture pour la mise en place des volières anglaises
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie du projet
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Au niveau des gomme, planter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier
Villiers-le-Bois	Opportunités	10	Une fois ces opportunités formalisées dans la conception du projet et prévoir un point avec la société de chasse pour faire une visite de terrain afin de définir leurs emplacements définitifs

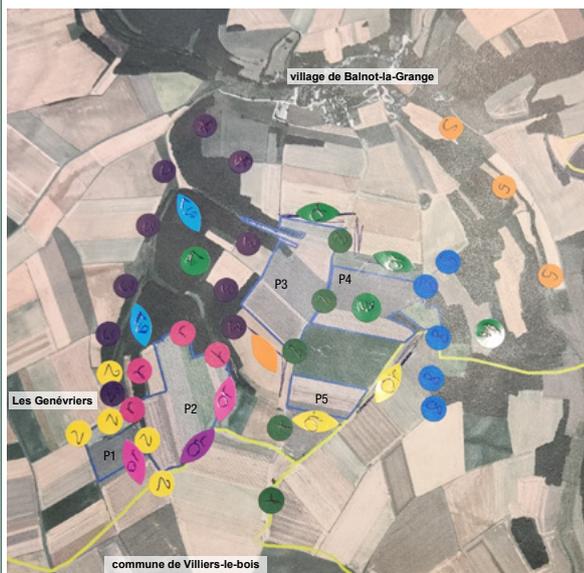
17

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Lâchers de petits gibiers (faisans d'eau...) en été.
- Créer une volière à ciel ouvert (dite anglaise)
- Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns

Commune de Balnot-la-Grange



18

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomme	Contributions
Balnot-la-Grange	Usages actuels	1	Chemin d'accès pour l'activité chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	2	Zone de placement pendant la chasse
Balnot-la-Grange	Usages actuels	3	Présence de petit gibier (au milieu des champs) donc chasse de petit gibier
Balnot-la-Grange	Usages actuels	4 (x2)	Présence de gros gibier (dans les espaces forestiers) donc organisation de battues
Balnot-la-Grange	Points d'attention	5	Rivière où le gibier s'abreuve
Balnot-la-Grange	Opportunités		Proposer une indemnité compensatoire à la société de chasse
Balnot-la-Grange	Opportunités	8	Positionnement de nouveaux miradors de chasse en surplomb
Balnot-la-Grange	Opportunités	9	Suggestion de nouveau mode de chasse en repoussant le gibier dans les sens des flèches
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque îlot
Balnot-la-Grange	Opportunités	10	A l'emplacement des gomme, planter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

19

Zone géographique	Thématique de participation	Numéro gomme	Contributions
Les Génévriers (Balnot)	Usages actuels		Territoire de la société de chasse de Villiers-le-Bois
Les Génévriers (Balnot)	Usages actuels	1	Zones de placement pendant la chasse
Les Génévriers (Balnot)	Points d'attention	2	Chemins d'accès et d'activité chasse, empruntés à pied et en 4x4
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	3 (x8)	Miradors à adapter au relief
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités		Organiser des visites de terrain avec la société de chasse pour l'emplacement des miradors
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités		Commander les miradors à l'ESAT (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) Menois
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	10	Planter des haies en périphérie de chaque îlot
Les Génévriers (Balnot)	Opportunités	10	A l'emplacement des gomme, planter des haies épaisses (en largeur), l'épaisseur permettra de créer des zones de refuge pour le gibier

En résumé

Le projet va réduire les surfaces de chasse. Il est proposé par les chasseurs de mettre en œuvre des mesures de compensation. Celle-ci peuvent être de différentes nature :

- Etudier la faisabilité d'une indemnité compensatoire
- Planter des haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier
- Installer des miradors de chasse en surplomb dans les endroits opportuns



## Communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange

### Plantation de haies, une attente consensuelle

L'ensemble des 6 participants de cette table s'accorde sur des mesures d'implantation de nouvelles haies, quel que soit le territoire de chasse. Cette végétation doit avoir une fonction dans la cadre de l'activité chasse. Ils proposent ainsi les critères suivants :

- Prévoir la plantation de haies le long des clôtures de chaque îlot de projet ;
- Choisir des essences de haies réellement adapter aux sols caillouteux (pour éviter que les plantations meurent après quelques temps) ;
- Sélectionner des haies à baies et des arbustes à fruits pour attirer le petit gibier ;
- Planter des haies les plus larges possible pour créer des refuges et de repos pour le gibier ;
- Participer au programme de renouvellement des haies (qui ont disparu du territoire les 50 dernières années).

### Les enseignements de l'atelier

La participation des sociétés de chasse du territoire et de douze chasseurs, dans une ambiance cordiale et studieuse, a permis d'avoir une séance très fructueuse.

Autour de deux tables, la première consacrée à la commune d'Etourvy et la seconde à celles de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, les chasseurs ont pris le temps de détailler leurs pratiques autour des îlots agrivoltaïques sur des cartes grand format.

Après avoir questionné sur les modalités de clôture des parcelles, les distances de retrait des installations, ils ont partagé leurs usages actuels, relevé les points d'attentions et discuté des opportunités que pouvait leur apporter le projet.

**C'est ainsi que plus de vingt contributions et propositions d'aménagement ont été émises pour maintenir, voire développer les activités de chasse autour des installations.**

A Etourvy, le projet a peu d'impact sur l'activité chasse, les participants souhaitent disposer d'une jachère faunistique, l'implantation de haies épaisses pour créer des zones de refuge pour le gibier et la mise en place de miradors.

Dans les communes de Villiers-le-Bois et Balnot-la-Grange, le projet va réduire les surfaces de chasse et il est proposé de mettre en œuvre des mesures de compensation (volière anglaise, haies épaisses, miradors de chasse, indemnité compensatoire...).

Un travail d'analyse sera effectué par le maître d'ouvrage pour tirer les enseignements de ce travail très fourni. Il proposera des mesures pour tenir compte des contributions les plus pertinentes. Parmi celles-ci figureront les éventuels aménagements et dispositions complémentaires (plantations, mobiliers, mesures compensatoires...).

Un bilan de la concertation sera rédigé pour septembre 2023. Il présentera les avis et les propositions formulés du 16 juin au 18 juillet 2023 par les habitants et acteurs du territoire.

10



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

### Concertation préalable volontaire

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



### Les modalités

- Permanence d'information et de participation
- Mairie de Villiers-le-Bois : De 11h00 à 15h00
- Mairie de Balnot-la-Grange : De 11h00 à 19h00
- Animée par :
  - o Ahmed Gueroui /Iddest (le 5 juillet)
  - o Florian BOURREILLE, chef de projet GLHD
  - o Nicolas KHORSI, référent concertation GLHD

### Le porter à connaissance

A partir du 2 juin un dispositif important a été mis en œuvre pour inviter les habitants et les acteurs à l'atelier (voir Présentation)

- Affiches et avis de concertation dans les panneaux d'information des trois mairies
- Distribution de la lettre d'information dans les boîtes aux lettres des trois communes avec le planning des rendez-vous de la concertation
- Invitations lors du porte-à-porte sur 2 jours qui a touché 80 foyers
- Stand d'information du 18 juin lors d'une randonnée Etourvy
- Ateliers thématiques sur l'insertion paysagère et l'activité chasse avec rappel du calendrier des rencontres
- Site internet avec calendrier des ateliers de concertation et formulaire d'inscription
- des affiches rappelant les permanences, déposée 10 jours plus tôt au niveau des panneaux d'affichage des mairies

Le jour J, une signalétique indiquait sur la voie publique la tenue de la permanence. Ces affiches précisaient la direction à emprunter pour rejoindre la salle de la permanence.

### Les principes d'animation

Lors de la permanence, les représentants de la maîtrise d'ouvrage avaient à leur disposition :

- Un support PowerPoint de présentation des caractéristiques du projet, des résultats des premières études et du dispositif de concertation déployé sur le territoire
- Une vingtaine de lettres d'information
- Un kakémono résumant l'histoire du projet, le concept d'agrivoltaïsme et les étapes de développement du projet
- Un kakémono rappelant l'ensemble des rendez-vous de la concertation préalable volontaire

Une feuille d'émargement permettrait un suivi des participants.





## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



### En résumé

La permanence, organisée mercredi 5 juillet 2023 à la mairie de Villiers-le-Bois, fut l'occasion d'échanger avec deux habitants. Un agriculteur de l'UPASB\* et Florian Bourreille, chef de projet GLHD, ont apporté des précisions sur les localisations des parcelles agrivoltaïques, en particulier sur la commune de Balnot-la-Grange.

Mercredi 12 juillet, à la Mairie de Balnot-la-Grange, s'est tenue la dernière permanence de la concertation volontaire du projet agrivoltaïque Sud-Barrois.

Un seul visiteur s'est présenté, car l'information avait bien circulé dans la commune, grâce notamment à la distribution d'un dépliant d'information dans toutes les boîtes aux lettres du village. Les rencontres en porte-à-porte du 16 et 17 juin et les deux ateliers thématiques ont aussi permis à des habitants de mieux connaître le projet et de contribuer à son amélioration.

Durant plus d'une heure, cet habitant, issu d'une famille d'agriculteurs, a questionné l'équipe GLHD sur de nombreux sujets.

Ces demandes ont d'abord porté sur le fonctionnement de la société et son histoire, les réflexions des agriculteurs sur leurs futures cultures et l'adaptation de la technologie aux projets agricoles. Il a porté une attention particulière au modèle économique choisi et à la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants pour mieux comprendre les bénéfices pour les agriculteurs dans le cadre du projet.

Par la suite, la conversation s'est poursuivie sur les futures technologies photovoltaïques utilisées dans les installations et les capacités de production en électricité. Avant de partir, il a souhaité également être informé des avancées du projet dans l'avenir.





## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



### Les interrogations recueillies

La maîtrise d'ouvrage a apporté des réponses à chacune des questions posées. Ces échanges ont souvent été complétés par la recherche d'éléments factuels et chiffrés issus des études menées dans le cadre du développement du projet.

### Sept grandes thématiques ressortent :

1. Les caractéristiques du projet
  - Combien y a-t-il d'agriculteurs dans le projet ?
  - Qui sont ces agriculteurs ?
  - Quelles sont les parcelles concernées par le projet ?
  - Qui va exploiter le projet ?
2. Le modèle économique du projet
  - Quelle est la répartition des revenus générés par le projet agrivoltaïque ?
  - Est-ce que la part des agriculteurs est plus importante que celle du propriétaire ?
  - Qu'est qui explique les différences de loyer proposé parmi les développeurs de projet ?
  - Est-ce qu'il s'agit bien d'une rémunération à l'hectare et par an ?
3. La production d'énergie générée par le projet
  - Est-ce que vous connaissez déjà le prix du kW/h produit par le projet ?
  - Quelle est l'équivalence avec notre facture d'électricité ?
  - Combien vaut un 1 MW en kW ?
  - Est-ce que le prix de l'électricité vendue évolue dans le temps ?
  - Quelle est la quantité produite par les panneaux qui seront installés ?
  - Est-ce les panneaux solaires produisent par tous les temps ?
  - Est-ce que la production électrique est aussi intéressante que dans le sud de la France ?
  - Quelle est la production annuelle permise par le soleil dans l'Aube ?
4. La contractualisation du projet
  - Quelle est la durée du bail emphytéotique ?
  - Est-ce que GLHD est locataire des parcelles agricoles ?
  - A quoi correspond la part de loyer donnée à l'exploitant dans les contrats ?
  - Est-ce que les exploitants ont des tâches d'entretien à mener sur les installations ?
  - Est-il toujours possible de vendre des terres agricoles aménagées d'un projet agrivoltaïque ?
5. L'état actuel des terres agricoles du projet
  - Quels sont les impacts des aléas climatiques sur les productions actuelles des agriculteurs ?
  - Avez-vous étudié la qualité des sols locaux avec la forte présence de cailloux ?
  - Est-ce que le volet agricole du projet tient compte des analyses des sols ?
  - Quelles sont les parties prenantes des études agricoles ?
6. Les services agricoles rendus par l'agrivoltaïsme
  - Quels sont les avantages des panneaux solaires sur les cultures ?
  - Est-ce que la pose des panneaux dégradent la qualité des sols agricoles ?
  - Quelles sont les motivations des agriculteurs dans le développement de ce projet ?
  - Comment les machines agricoles passent sous les panneaux ?
  - Qui décide la mise en place des futures productions agricoles ?
7. Les technologies solaires utilisées
  - Est-ce que les panneaux solaires utilisés sont fixes ou mobiles ?
  - Est-ce que la technologie dépend de l'activité agricole sur les parcelles ?
  - Est-ce qu'il existe d'autres projets similaires à celui du sud-barrois ?

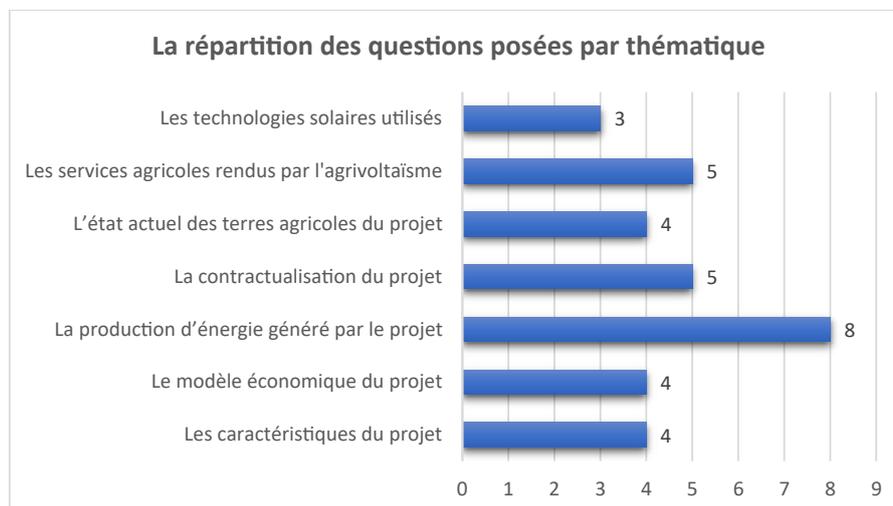


### Conclusion

Globalement, les échanges avec les participants ont permis d'approfondir les sujets suivants: le fonctionnement de GLHD et son histoire, les futures technologies photovoltaïques utilisées dans le projet, le modèle économique du projet et la répartition des recettes entre propriétaire et exploitants, les réflexions des agriculteurs menées sur les futures cultures, l'adaptation de la technologie aux projets agricoles, les capacités de production en électricité du projet, l'efficacité de la production d'énergie solaire en comparaison avec le sud de la France et les bénéfices pour les agriculteurs dans le cadre du projet.

### L'analyse chiffrée des deux permanences

- 3 participants
- 2h d'échanges
- 7 thématiques abordées
- 33 questions répondues



Ce graphique permet d'identifier les 3 sujets majeures abordés lors des permanences du projet :

1. La future production d'énergie du projet
2. Les services agricoles rendus par l'agrivoltaïsme
3. La contractualisation du projet

On observe une attention particulière à la réalisation d'un bon projet. Autrement dit les riverains s'interrogent l'opportunité du projet pour leur territoire ainsi que leurs voisins agriculteurs. La valeur ajoutée de GLHD dans la conception de ce projet est aussi légitimement surveillée. Les atouts du projet sont aujourd'hui maîtrisés par le territoire, en particulier par les 3 participants aux permanences. Le projet doit aujourd'hui s'inscrire dans le sens qui lui a été donné par les habitants des communes concernées par le projet.



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DU SUD-BARROIS

Compte-rendu des permanences des 5 et 12 juillet 2023



### Les deux grands enseignements issus des permanences

- ➔ **Malgré un relai conséquent de l'information sur le territoire, le projet agrivoltaïque ne suscite pas de mobilisation ou contradictions particulières**

Considérant la participation citoyenne, les chiffres de la mobilisation montrent que le projet n'a pas suscité de contribution ou de besoin supplémentaire d'explication. Les informations diffusées sur le territoire n'ont pas entraîné de réaction ni même de mobilisation, confirmant que l'explication de ce projet a été plutôt comprise aux échelles communales.

Au fil de la concertation citoyenne, les porteurs de projet ont eu l'occasion de recueillir des retours et des avis plus informels sur son projet, mais jamais complètement défavorables au projet. Aucune contribution opposée au projet n'a été enregistrée pendant les permanences. Sans remarques à partager, les participants voulaient simplement enrichir leurs connaissances personnelles sur le projet.

En conclusion, la faible mobilisation observée autour du projet est plus le signe d'une neutralité d'usage s'appliquant à un projet privé, à condition que les porteurs fassent un projet porteur de sens.

- ➔ **Un continuum d'information de participation at endu par les riverains curieux de voir avancer le développement du projet agrivoltaïque**

Le modèle agrivoltaïque du projet Sud-Barrois posent des questions de curiosité. En complément des thématiques soulevées pendant les permanences du projet, les habitants des trois communes souhaitent un maintien de l'information pour voir et comprendre les évolutions du projet.

Les représentants de la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les porteurs de projet, insistent sur leur détermination de n'exclure personne et de continuellement créer un retour de valeur pour le territoire grâce au développement du projet.

Toutes les contributions reçues seront étudiées par GLHD, qui tiendra également informé le territoire des avancés du projet. Les porteurs de projet restent donc à l'écoute des habitants via les canaux d'échanges suivant :

- Par voie dématérialisée : [sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr](mailto:sud-barrois-agrivoltaique@glhd.fr)
- Par voie postale :

Green Lighthouse Développement

Technopole Bordeaux Montesquieu

1 allée Jean Rostand

33650 Martillac





[sud-barrois-agrivoltaique.fr](http://sud-barrois-agrivoltaique.fr)